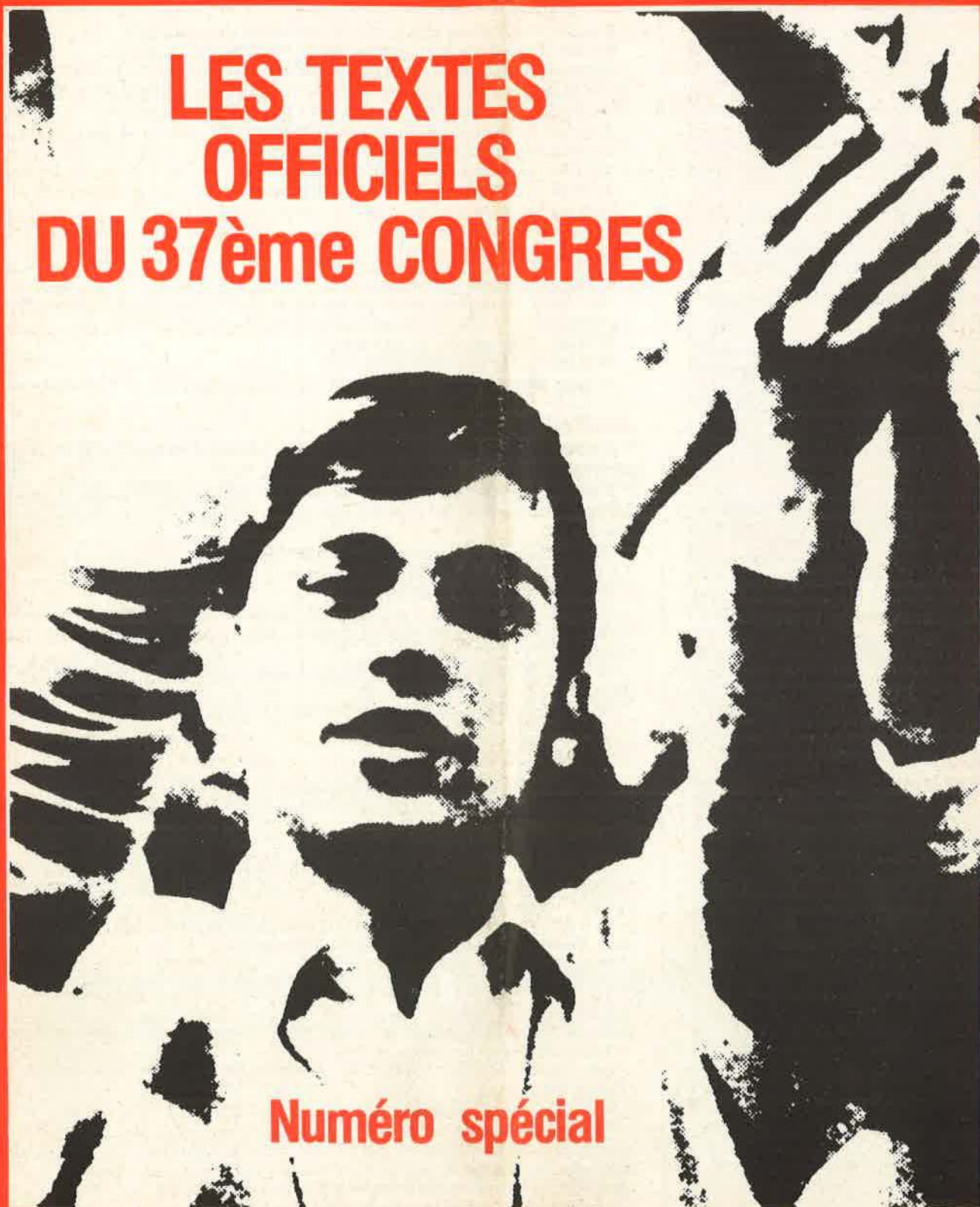


^{cfdt} syndicalisme

hebdo

2,00 F — N° 1596 — 15 avril 1976

**LES TEXTES
OFFICIELS
DU 37ème CONGRES**



Numéro spécial

Sommaire

Ce sommaire ne comprend que des textes qui seront soumis au vote lors du 37ème congrès confédéral.

■ **Page 2** — Ordre du jour du congrès.

■ **Page 3** — Méthode de discussions des amendements.

Qui participe au congrès ? Projet de résolution sur la composition du Conseil national.

■ **Page 4** — Les candidatures au BN. La composition de la commission des résolutions.

■ **Pages 5 à 16** — Le projet de résolution générale.

■ **Page 17** — Le projet de résolution sur la charte financière.

Le projet de modifications des statuts confédéraux.

■ **Page 18** — Le projet de résolution sur la CNAS. Projet de résolution sur la politique immobilière.

■ **Pages 19 et 20** — Le projet de résolution sur l'action.

Dans les pages d'actualités (numéros I à IV) vous trouverez : des extraits d'une lettre à Giscard à propos du nucléaire (P. I) ; la rubrique « A travers professions et régions » (P. II) ; le compte rendu des débats sur la résolution générale (P. III, IV) et des initiatives d'actions (p. IV).

Les éditions fédérales sont : **PTT, Enseignement privé, Construction-bois**, p. II.

SYNDICALISME C.F.D.T.

Rédaction - Diffusion - Administration : 26, rue de Montholon - 75439 Paris Cédex 09 - Tél. 280.62.43.

N° de commission paritaire : 718 D 73.

● **Pour tout changement d'adresse**, nous faire parvenir une bande d'envoi récente et 2 F en timbres.

● **Joindre une bande d'envoi** (elle comporte votre n° d'abonné) à toute correspondance concernant l'administration et les abonnements.

● **Abonnement** : 84 F par an. Cet abonnement comprend l'hebdomadaire édition générale, et le magazine. C.C.P. : CFDT - Syndicalisme 34.784.90.H La Source.

Pour les adhérents des fédérations P.T.T., Gaz-Electricité, Enseignement privé, Santé-Services sociaux, Construction-Bois, Cheminots qui disposent d'une édition spéciale, s'adresser directement à la fédération. Le prix d'abonnement est différent pour chaque édition.

● **Le directeur de la publication** : Pierre Hureau.

● **Composition** : Cadet-Photocomposition, 9 rue Cadet, 75009 Paris.

● **Imprimerie** : Rotoffset-Meaux, rue Gutenberg, Zone Industrielle, 77012 Meaux.

Ordre du jour du congrès confédéral

Voici l'ordre du jour du 37ème congrès confédéral, qui se tiendra à Annecy, au parc des sports, du mardi 25 au samedi 29 mai.

MARDI 25 MAI.

8 h 00 : Vérification des pouvoirs et remise des mandats.

9 h 30 : Ouverture du congrès par le Président de séance.

Bienvenue aux congressistes par un délégué de l'UD de Haute-Savoie. Mise en place de la commission de contrôle des mandats. Rappel de la composition de la commission des résolutions élue par le Conseil national.

10 h 15 : Présentation du rapport général par Edmond Maire.

11 h 45 : Interventions sur le rapport général.

12 h 30 : Suspension de séance.

14 h 30 : Interventions sur le rapport général.

19 h 30 : Suspension des interventions.

MERCREDI 26 MAI.

8 h 00 : Suite des interventions.

Au cours de la deuxième partie de la séance du matin, intervention du représentant de la Confédération mondiale du travail (CMT).

12 h 30 : Suspension de séance.

14 h 30 : Suite des interventions

19 h 30 : Fin des interventions sur le rapport général.

JEUDI 27 MAI.

8 h 00 : Présentation du dossier sur les conditions de travail et de la méthode pour le débat par Robert Bono.

9 h 30 : Réponse aux interventions sur le rapport général par le secrétaire général. Intervention du représentant de la Confédération européenne syndicale (CES).

Vote sur le quitus à donner au Bureau national.

11 h 30 : Elections au Bureau national.

12 h 30 : Suspension de séance.

14 h 30 : Réunion des 7 groupes de travail sur les conditions de travail.

18 h 45 : Proclamation des résultats du scrutin pour les élections au Bureau national.

19 h 00 : Propositions de modifications aux statuts confédéraux par René Decaillon.

21 h 00 : Réunion du nouveau Bureau national.

VENDREDI 28 MAI.

8 h 00 : Composition de la Commission exécutive.

8 h 30 : Présentation de la résolution générale du rapport général par Jeanette Laot.

12 h 30 : Suspension de séance.

14 h 30 : Suite du vote des amendements sur la résolution générale. Vote de la motion interne sur l'exploitation des travaux sur les conditions de travail, rapporteur : Robert Bono.

16 h 00 : Vote de la résolution sur la composition du Conseil national, rapporteur : René Decaillon, et des résolutions diverses.

19 h 30 : Fin des travaux.

SAMEDI 29 MAI.

8 h 30 : Vote de la résolution créant la part « fonds immobilier », rapporteur : Pierre Hureau.

Vote de la résolution sur le bilan de la charte financière, rapporteur : René Decaillon.

Eventuellement : niveau des parts confédérales au 1/1/77, rapporteur : Pierre Hureau.

Vote de la résolution sur la CNAS, rapporteur : Claude Mennecier. Vote de la résolution sur l'action, rapporteur : Michel Rolant.

12 h 30 : Clôture du congrès par Gilbert Declercq.

13 h 00 : Fin du 37ème congrès confédéral.

Méthode de discussion des amendements au 37ème congrès.

Tous les textes de résolutions que nous publions dans ce numéro pourront faire l'objet d'amendements lors du 37ème congrès confédéral. Toutefois, le temps de discussion sera évidemment limité. C'est ainsi que pour la résolution générale, le congrès disposera le 28 mai de 6 heures de débats. Aussi le BN des 18 et 19 mai devra-t-il, en fonction de leur importance, décider du nombre d'amendements qui seront retenus. Compte tenu qu'il faut compter que la discussion de chacun d'eux prendra environ 18 minutes, moins d'une vingtaine d'entre eux pourront venir en discussion au congrès.

Les 3/4 des amendements retenus seront choisis par le BN, l'autre quart étant choisi par la commission des résolutions qui aura la possibilité de les choisir parmi ceux qui auront été maintenus par les syndicats.

La procédure retenue est valable pour l'ensemble des résolutions, à cette nuance près qu'en dehors de la résolution générale le temps de débat sera limité à 4 h 30, ce qui conduira à retenir moins d'une quinzaine d'amendements.

Les amendements non retenus par le BN

A l'ouverture du congrès sera distribuée la liste des amendements déposés par les syndicats, paragraphe par paragraphe, avec la mention « retenu » par le BN pour la discussion au congrès ou « non retenu ». Etant donné l'importance du nombre des amendements qui ne pourront pas être retenus, le texte de ces derniers ne sera pas diffusé à chaque participant mais chaque fédération et chaque union régionale pourra disposer de cinq exemplaires

que les syndicats auront la possibilité de consulter sur place.

Tous les amendements aux projets de résolutions qui seront discutés devant le congrès devront parvenir à la confédération pour le 8 mai, sauf ceux qui porteront sur la résolution action : pour ces derniers, la date est fixée au 26 mai à 14 heures.

Enfin, les syndicats dont les amendements n'auront pas été retenus par le BN pour la discussion devant le congrès pourront faire appel devant la commission des résolutions jusqu'au 26 mai à 14 heures.

La présentation des amendements

Dernier point : la présentation. Pour faciliter les travaux de la commission qui siègera du 13 au 15 mai et aura pour tâche de classer tous les amendements et de les photocopier, il est indispensable :

- de faire le maximum pour que les textes soient dactylographiés ;
- d'utiliser un ruban à machine noir ;
- d'utiliser une encre noire si les textes sont écrits à la main ;
- de n'utiliser qu'un seul côté de la feuille (pas de recto verso) ;
- de faire parvenir deux exemplaires de chaque amendement,
- de faire parvenir deux exemplaires de chaque amendement, dont l'original : l'un figurera dans le dossier du rapporteur ; l'autre servira au montage qui sera réalisé au moyen de photocopies.
- Les amendements sont à adresser à : Jean Rupert, secrétariat de la commission exécutive, 26 rue Montholon, 75439 Paris-Cedex 09.

Qui participe au congrès confédéral ?

Selon l'article 11 des statuts confédéraux, « Le congrès confédéral est l'assemblée des délégués régulièrement désignés par les syndicats adhérents à la confédération. »

L'article 10 du règlement intérieur de la confédération précise que le nombre de délégués des syndicats au congrès confédéral est fixé comme suit :

- de 50 à 250 adhérents 1 délégué
- de 251 à 500 adhérents 2 délégués
- de 501 à 1 000 adhérents 3 délégués
- à partir de 1 001 adhérents 1 délégué

supplémentaire par 1 000 adhérents en fraction de 1 000 adhérents.

Les syndicats qui ne peuvent envoyer de délégués au congrès, soit parce qu'ils ont moins de 50 adhérents, soit pour toute autre raison, peuvent se faire représenter par tout autre participant au congrès (représentant de syndicat, délégué d'une fédération, d'une union régionale interprofessionnelle ou d'une union départementale, membre du Bureau national).

Pour commander l'affiche du congrès

La couverture de ce numéro reprend une affiche que vous pourrez vous procurer à Montholon Services, 26, rue de Montholon, 75 439-Paris Cedex 09 (CCP : Paris 1716 50 G) aux prix suivants : les 10, franco 7,20 F, au magasin 5,00 F ; les 100, franco 57,30 F, au magasin 48,00 F.

Projet de résolution sur la composition du Conseil national

Le projet de résolution ci-dessous sera présenté au 37ème congrès par le Bureau national.

« Le 37ème congrès de la CFDT, réuni à Annecy les 26, 27, 28 et 29 mai 1976 rappelle que le Conseil national est composé :

« ... de représentants désignés par les fédérations et unions régionales, à raison d'un représentant pour les organisations comptant moins de 5 000 adhérents et deux représentants à partir de 5 000 adhérents.

« L'Union confédérale des retraités participe au Conseil national dans les mêmes conditions, avec voix délibérative.

« ... de deux représentants, avec voix consultative, pour l'Union fédérale des Fonctionnaires et assimilés,

« ... des membres du Bureau national.
« Le 37ème congrès décide de prolonger des dispositions transitoires décidées par le 35ème congrès fédéral, à savoir :

« il est donné :

« ... à chaque région la possibilité de porter sa délégation au Conseil national à un nombre de délégués égal au nombre de départements qui compose la région,

« ... à chaque fédération comptant au moins 5 000 adhérents la possibilité de désigner un délégué supplémentaire ».

(Ce projet a été adopté par le Bureau national par 18 voix contre 1 et 3 abstentions).

Les candidatures au Bureau national

Comme il est prévu dans les statuts de la confédération, le Conseil national a procédé à un vote indicatif en ce qui concerne les candidats au prochain Bureau national présentés par les fédérations et les régions.

A ces candidats s'ajoutent ceux du troisième collège, désignés par le BN sortant et le représentant de l'Union confédérale des cadres qui dispose statutairement d'un siège. Il s'agira de Pierre Vanlerenberghe, actuel secrétaire général de l'UCC.

COLLEGE DES FEDERATIONS

Inscrits : 1 551 Votants : 1 505 Nuls : 31 Exprimés : 1 474

NOM - PRENOM	FEDERATIONS	AGE	PROFESSION	DATE D'ADHESION	RESPONSABILITE	PRISE DE RESPON- SABILITE	Nbre de VOIX AU C.N.
LE BELLER Emile	(1) PTT	46	Contrôleur	1951	Secrétaire Général	1956	1 344
LEPINEY Roger	SGEN	47	Professeur lycée	1957	Secrét. Gal adjt	1964	1 320
SCHLEICHER Roland	Santé	44	Agent technique	1955	Secrét. Gal adjt	1965	1 225
CHEREQUE Jacques	(2) FGM	47	Chef fabrication	1959	Secrétaire Général	1962	1 164
VION Robert	Union inter. transports et équipement	33	Conducteur routier	1968	Secrét. Gal adjt féd. des transports	1971	1 141
VERNET Claude	Hacuitex	34	Employé	1965	Secrétaire fédéral	1971	1 126
TIERSEN Gérard	FGE	39	Agent E.D.F.	1967	Secrétaire général	1970	1 095
MENNECIER Claude	FUC	37	Chimiste	1960	Secrétaire Général	1968	883
JACQUIER Jean-Paul	FGA	35	Technicien agricole	1966	Secrét. nat. BF	1971	882
GOUBIER Georges	Construction	40	Mécanicien T.P.	1955	Membre du BF	1962	796
BEGOT Georges	Banque	36	Employé banque	1958	Secrétaire Général	1965	787
COLLERET Yolande	Services-Livre	35	Ouvrière spécialisée	1964	Membre CE fédé	1968	705
KERDRAON Jean-Noël	Défense Nationale	32	Technicien	1961	Secrétaire Général	1970	563
VINCENT Claude	Alimentation	29	Electricien	1968	Secrétaire Général	1970	477
LACAMBRE Félix	FTIAAC	54	Journaliste	1945	Secrét. Gal adjt	1971	468
SAUNIER Jean	Finances	36	Inspecteur Impôts	1969	Sec. Gal Synd. Imp. BF	1972	409
MAURICE Michel	Sécurité sociale	35	Employé	1963	Secrétaire Général	1965	355

(1) A assisté à 29 BN sur 31. (2) A assisté à 27 BN sur 31.

COLLEGE DES REGIONS

Inscrits : 1 551. Votants : 1 505. Nuls : 43. Exprimés : 1 462.

NOM - PRENOM	REGIONS	AGE	PROFESSIONS	DATE D'ADHESION	RESPONSABILITE	PRISE DE RESPON- SABILITE	NOMBRE DE VOIX AU CN
ALLARD Louis	Pays de Loire	36	Monteur-Câbleur	1957	Membre CE régionale	1969	1 462
CARADEC Robert	Bretagne	37	Chaudronnier	1957	Secr. Gal UR	1964	"
DELABY Julien	Nord	43	Linotypiste	1952	Secrétaire régional	1970	"
GOUYET Guy (1)	URP	40	Agent technique	1959	Secrétaire général	1971	"
HERITIER Pierre (2)	Rhône-Alpes	39	Employé banque	1955	Secrétaire général	1961	"
KASPAR Jean (3)	Alsace	35	Electro-mécanicien	1958	Secrétaire général	1965	"
MAGISTRY Claude	Provence	37	Electronicien	1968	Membre exécutif régional	1970	"
PINEAU André	Centre Ouest	37	Tôlier auto	1965	Membre CE régionale	1968	"
THIOLENT André (4)	Hte-Normandie	44	Employé E.D.F.	1947	Secrétaire général	1964	"
TROGLIC Antoine (5)	Lorraine	40	Fondeur	1959	Secrétaire général	1961	"

(1) A assisté à 27 BN sur 31. (2) A assisté à 31 BN sur 31. (3) A assisté à 16 BN sur 17. (4) A assisté à 31 BN sur 31. (5) A assisté à 15 BN sur 25.

Les candidats du troisième collège

Nous rappelons la liste des candidats qui, élus dans le troisième collège, ont été désignés par le Bureau national sortant (voir « Syndicalisme » n° 1 583) :

René Decaillon, 30 voix ; Edmond Maire, 30 voix ; Robert Bono, 28 voix ; Pierre Hureau, 26 voix ; Michel Rolant, 24 voix ; René Salanne, 24 voix ; Jeannette Laot, 22 voix ; Albert Mercier, 21 voix ; Jacques Moreau, 19 voix ; Hubert Lesire-Ogrel, 18 voix.

Composition de la commission des résolutions

La commission des résolutions qui a été élue par le Conseil national, le 23 janvier dernier, et qui siègera au 37ème congrès confédéral, sera ainsi composée :

● **fédérations** : Noël Mandray (FUC), Jacques Chérèque (FGM), Jacques Juliard (SGEN), Yvon Lejeune (FGA), Georges Bégot (Banque), Claude Vincent (Alimentation).

● **régions** : Claude Brilland (Pays-de-Loire), Jean Kaspar (Alsace), Gérard Martel (Rhône-Alpes), Gilbert Ryon (Nord), Guy Gouyet (URP), Christian Dubonnet (Provence-Côte d'Azur-Corse).

● **commission exécutive** : Jacques Moreau.

● **secrétaire général** : Edmond Maire.

● **rapporteurs** : Jeannette Laot et Michel Rolant.

PROJET DE RESOLUTION GENERALE POUR LE 37ème CONGRES CONFEDERAL

**C'est par 1 050 voix contre 45 et 410 abstentions
(soit une majorité de 69,76 % des votants) que le Conseil national
a adopté le texte du projet de résolution générale
que nous publions ci-dessous
et qui sera soumis au 37ème congrès confédéral.**

INTRODUCTION

101. Les 35ème et 36ème congrès ont tiré les enseignements d'une période caractérisée par la montée et la généralisation de la contestation. La CFDT estime que cette contestation conjuguée avec la crise de la société et de l'économie capitalistes offrait des possibilités d'ouvrir la voie au socialisme autogestionnaire.

102. Elle a précisé sa conception d'un socialisme démocratique caractérisé par la socialisation des moyens de production et d'échange, d'informa-

tion et de formation, la planification démocratique et l'autogestion.

103. Elle a montré que pour déboucher sur une société socialiste autogérée, le combat anticapitaliste doit se mener en même temps sur les terrains économique, politique, social et idéologique. Le fonctionnement démocratique de la CFDT et sa pratique d'élaboration des revendications et des formes de luttes avec les travailleurs et les travailleuses sont des éléments essentiels de sa stratégie de transformation sociale.

104. Elle a commencé à définir des objectifs de transformation contribuant à l'unification des luttes et à la réalisation de l'Union des forces populaires sur la base d'un projet de société socialiste.

CHAPITRE I : la crise de la société capitaliste, contexte de notre action

105. Le 37ème congrès confirme cette orientation fondamentale, mais il constate que le contexte de notre action s'est modifié.

106. Cette période a été marquée par de nombreuses luttes souvent dures et longues, sur l'emploi (Lip, Annonay, CIP, etc.) et sur les conditions de travail ou la répression (Thionville, Le Mans, PTT, Penarroya, Cerizay, Banques, etc.). Toutes les catégories de travailleurs ont été dans l'action, notamment les femmes, les immigrés, les jeunes, car les OS ont été particulièrement touchés par l'intensification des cadences.

Agissant comme une organisation de masse et de classe, la CFDT a occupé une place essentielle dans les luttes. Sa pratique d'élaboration des revendications et des formes de lutte, son fonc-

tionnement démocratique, sa capacité de coordination ont débouché sur des acquis collectifs et entraîné le renforcement de l'organisation et de la consolidation de ses positions.

L'intensification de la lutte de classe a eu comme conséquence la progression des partis de gauche au moment de l'élection présidentielle et des récentes consultations électorales.

Au niveau international les trois années écoulées ont vu se dérouler un certain nombre d'événements importants pour la classe ouvrière au Chili et au Portugal, mais aussi un reflux de l'impérialisme américain : Viêt-nam, Laos, Cambodge, Palestine, Angola, etc.

107. C'est aussi la période du développement de la crise mondiale du capitalisme marquée pour les travailleurs par les conséquences des tentatives

des forces dominantes de contrôler et d'utiliser cette crise à leur profit.

■ De l'expansion capitaliste ...

108. Les conditions de la croissance industrielle capitaliste sont bien connues :

- exploitation de la force de travail des salariés manuels et intellectuels ;

- accroissement des inégalités sociales, besoins sociaux insatisfaits, groupes humains marginalisés et laissés pour compte, la priorité allant aux investissements indispensables à la rentabilité du capital ;

- pillage et gaspillage des matières premières, destruction de l'environnement, accroissement dangereux des nuisances et pollutions de tout ordre, régression de la qualité des biens de consommation ;

- mise en œuvre d'une politique de conditionnement, de contrôle idéologique et d'aliénation des individus pour qu'ils acceptent le système capitaliste, son type de développement, sa conception hiérarchique des rapports sociaux, la légitimité de la propriété privée des moyens de production et du salariat ;

- répression pour ceux qui contestent le système.

109. La pression des luttes, développées dès l'origine par le mouvement ouvrier, conjuguées aux contradictions internes du capitalisme, a contraint celui-ci à assurer aux populations des pays occidentaux, un accroissement du volume de la consommation et du nombre d'emplois.

Ces résultats ont permis jusqu'ici au capitalisme de maintenir son hégémonie et de faire admettre une certaine forme de légitimité.

110. Le maintien de son hégémonie est également dû à sa capacité à déplacer le lieu de ses contradictions et des contestations dont il est l'objet.

Toujours exploiteur, oppressif et ré-

pressif, il a su habilement mettre en œuvre des politiques successives pour s'adapter à l'évolution de la société. Il n'a pas hésité à recourir à la guerre pour maintenir son pouvoir.

La situation actuelle marque un coup d'arrêt brutal à une longue période d'expansion au cours de laquelle le système a su utiliser au mieux de ses intérêts les moyens de production et les connaissances scientifiques, pillant et exploitant les peuples du tiers monde.

■ ... à la crise de la société

111. Cette crise structurelle a cinq causes principales :

1 — les limites rencontrées par le type de croissance capitaliste du fait du développement de la contestation de leurs conditions de travail et de vie par les travailleurs des pays développés et des luttes des pays sous-développés contre la domination et le sous-développement dont ils sont victimes ;

2 — l'opposition croissante à l'ordre social, aux valeurs qui le sous-tendent, au type d'autorité hiérarchique caractéristique de la société capitaliste ;

3 — le développement considérable des firmes multinationales imposant leurs objectifs aux Etats et leurs produits aux consommateurs, manipulant les marchés et organisant la spéculation internationale ;

4 — la substitution massive du capital au travail entraîne la baisse du taux de profit. Pour faire face à cette situation, le patronat développe l'inflation, bloque les salaires et organise le chômage ;

5 — la modification des rapports de forces politiques, économiques et monétaires internationaux sous l'effet des luttes de libération victorieuses, du développement du capitalisme européen et japonais face au capitalisme américain, et des changements de rapports de forces intervenus dans les échanges commerciaux.

112. Cette crise, plus que celles qui l'ont précédée, atteint les structures du système à tous les niveaux économique, social, politique et idéologique.

113. Plus d'un million de chômeurs en France, plus de cinq millions dans le Marché commun, stagnation ou baisse du pouvoir d'achat pour des millions de travailleurs (en activité, en retraite ou en chômage), aggravation des conditions de travail et de vie, déqualification collective des travailleurs, baisse de la production industrielle, réorganisation et fermetures d'entreprises, privatisation des secteurs rentables des services publics, telles sont les répercussions économiques et sociales de la crise mondiale du capitalisme qui s'est développée depuis le dernier congrès confédéral.

114. En France, des institutions comme l'armée, la médecine, la justice, la famille, l'école, sont aussi contestées de l'intérieur. Les femmes, les jeunes, les immigrés exploités à la fois en tant que travailleurs et en tant que groupe social, acceptent de moins en moins leur situation d'infériorité, source de surexploitation. C'est toute la société qui est en crise, même si les éléments de crise sociale et de crise idéologique sont plus étalés et moins concentrés dans le temps que les difficultés économiques actuelles. Cette situation est, à des degrés divers, celle des pays capitalistes industrialisés.

115. La lutte des nombreux peuples du tiers monde, pour leur libération politique, économique et culturelle et l'instauration d'un nouvel ordre économique international, rejoint la contestation qui s'exprime dans les pays industrialisés.

116. Les succès des mouvements de libération nationale, la constitution d'un groupe des pays non alignés et la progression des forces favorables au socialisme confirment que, de plus en plus, les peuples refusent l'exploitation de leur travail, le pillage de leurs matières premières, prennent conscience de la nécessité de se libérer de l'emprise des grandes puissances.

117. Obligés d'accroître leurs échanges commerciaux avec l'Ouest pour développer leur potentiel industriel et pour pallier les insuffisances d'une production agricole déficitaire, l'URSS et les pays communistes d'Europe de l'Est sont touchés à leur tour par les effets de la crise du système capitaliste.

■ La stratégie capitaliste

118. Tous les moyens sont utilisés pour maintenir la domination du capitalisme et rétablir les marges de profit suffisantes pour poursuivre l'accumulation du capital et maintenir la « paix sociale ».

Par l'inflation utilisée comme un mode de financement normal, puis par les politiques de chômage et d'austérité, les gouvernements et patronats s'efforcent de restaurer leur autorité aussi bien sur les classes ouvrières occidentales que sur les peuples du tiers monde qui entendent se donner les moyens du développement dans l'indépendance.

119. L'impérialisme américain s'efforce de soutenir ou d'instaurer des dictatures pour maintenir sa domination sur ces pays à l'encontre des intérêts des masses populaires.

120. Pour endiguer la contestation des travailleurs des pays industrialisés qui, par leurs luttes, résistent aux politiques d'austérité et manifestent leur aspiration à vivre et travailler autre-

ment, gouvernements et patronats utilisent divers moyens :

- maintien d'un volant de chômage ;
- politique salariale rigoureuse ;
- blocage des négociations ;
- répression et chasse aux militants, etc.

Les luttes ont imposé des limites à l'accroissement des cadences et des horaires. Le capitalisme est contraint d'adopter une autre voie : celle d'une réorganisation misant sur une qualification massive, un conditionnement plus grand des travailleurs au sein même du processus de production.

121. Dans cette conjoncture, le rôle de l'Etat dans la stratégie des classes dominantes s'accroît et les organisations syndicales le trouvent constamment en face d'elles, en première ligne, pour la défense et la protection des intérêts patronaux.

122. Le contexte mondial et ses propres contradictions réduisent la marge de manœuvre du capitalisme.

a. Les Etats-Unis sont prêts à tout pour conserver leur hégémonie au sein des forces capitalistes et imposer leur impérialisme dans diverses régions du monde. Ils essaient de surmonter la crise à travers le système monétaire international, la prise de contrôle de secteurs importants du monde industriel, la recherche de nouveaux marchés, de nouvelles sources d'exploitation et l'exportation de leurs modèles industriels et culturels.

b. Les politiques particulières des sociétés multinationales et la crise du système monétaire international compliquent la fonction régulatrice des Etats nationaux.

c. La détention d'armes thermonucléaires par les deux superpuissances, les conduit à éviter l'affrontement direct pour maintenir leur domination dans leur zone d'influence respective.

123. La restructuration du capitalisme se fait à l'échelle mondiale sous l'impulsion des grandes firmes multinationales en majorité américaines. Leur présence, notamment dans des industries de pointe, se traduit par un alignement d'un grand nombre de pays sur l'économie des USA.

124. Afin :

- de faire face à la montée des luttes sociales qui les contestent ;
- de réaliser les redéploiements industriels passant par des investissements toujours plus importants ;
- de s'assurer la maîtrise des technologies et imposer une nouvelle division internationale du travail ;

les dirigeants des firmes multinationales réorientent leurs investissements vers les USA, les pays du tiers monde solidement contrôlés, quelquefois même vers les pays de l'Est, plutôt que vers l'Europe occidentale.

125. Les grandes sociétés françai-

ses les suivent quand elles le peuvent ou bien elles se retournent vers l'Etat pour extorquer à la collectivité des aides financières et des cadeaux fiscaux comme prix du maintien de leurs investissements en France.

126. Avec les pays non industrialisés, notamment ceux détenteurs de matières premières, de nouveaux rapports industriels, commerciaux et politiques, s'élaborent en fonction des intérêts en présence et des rapports de forces.

127. En France, la politique du pouvoir qui s'est constituée autour du nouveau président de la République s'exerce notamment dans quatre directions :

- tentative d'unifier les différentes fractions de la droite pour consolider et redéployer la société capitaliste française dans le nouveau contexte international. Pour réaliser cette politique, le pouvoir n'hésite pas à abandonner des secteurs économiques-clés aux stratégies des firmes multinationales et à tromper les Etats du tiers monde par des discours sur un nouvel ordre économique international dont le contenu et les buts ne répondent pas à leurs demandes ;

- maintien de la centralisation administrative et économique qui entraîne des déséquilibres économiques régionaux et engendre une politique d'assistance. C'est le cas notamment des régions excentrées et des départements et territoires d'Outre-Mer ;

- poursuite de l'adaptation de l'appareil d'Etat par la réorganisation des services et entreprises publics dans le sens de la privatisation ;

- adaptation des institutions : école, information, armée, justice, famille, entreprise, etc et des normes de la société civile pour stabiliser le développement des conflits qui s'y déroulent et leur permettre d'être des outils adéquats aux nouvelles conditions de fonctionnement de la société capitaliste. Cette adaptation n'est pas une libéralisation, elle s'accompagne d'une politique de répression menée par le gouvernement sur plusieurs de ces terrains.

128. Le gouvernement français pratique une politique étrangère qui, malgré les discours et les déclarations solennelles, vise avant tout à garantir les intérêts des forces dominantes en Europe et dans le monde.

En Europe, le régime actuel pratique une politique destinée à faciliter l'action des grands groupes industriels au détriment des intérêts du peuple français et des autres peuples européens. La politique française tend à s'aligner sur celle des autres Etats de la Communauté.

Dans les pays du tiers monde, la France se comporte souvent en Etat impérialiste. Les groupes au pouvoir ne cherchent pas le développement de ces

pays mais bien une garantie sur les sources d'approvisionnement en matières premières. Pour ce faire, ils soutiennent des gouvernements autoritaires et militaires. Ils développent la vente d'armes.

Dans les DOM-TOM, le gouvernement refuse de satisfaire les aspirations profondes des populations et pratique une politique de force destinée à maintenir la domination française dans ces zones du monde.

129. Les aspects français de la crise du capitalisme traduisent l'évolution des rapports de force sous l'effet des luttes nationales et internationales. La récession économique de 1974 / 75 apparaît comme une phase de la crise marquée par un retournement spectaculaire de la conjoncture. Mais elle n'a pas « assaini » la situation. Les conditions d'une reprise de « l'expansion », de la « croissance » capitaliste ne sont pas réunies.

130. Nous en sommes à ce stade de la crise. L'analyse de la situation nationale et internationale montre que cette crise, comme toute crise, est à la fois contestation et destruction de l'ordre existant et naissance de nouvelles structures, de nouvelles manières de vivre et de penser, de nouveaux rapports sociaux dans la société française comme dans les relations internationales.

■ Une issue positive est possible

131. Le système capitaliste est profondément atteint, mais il n'est pas irrémédiablement condamné. Personne ne peut dire encore comment la crise se résoudra. Car il n'y a pas de déterminisme, d'automatisme. Entre l'autoritarisme et le socialisme démocratique autogestionnaire... et toutes les solutions intermédiaires, rien n'est joué. Dans la lutte de classe, il n'y a pas de trêve.

132. La crise fait mieux percevoir et

accentue les antagonismes de classe. La CFDT récuse toute modération des revendications, toute idée de trêve sociale. Une telle attitude ne pourrait qu'aggraver la situation économique et sociale. Car la lutte de classe ne manifeste pas seulement la volonté de détruire le système capitaliste. Au cœur de la crise, elle permet d'en orienter le développement, de révéler les possibilités que la situation porte en germe, de rechercher les meilleurs moyens de construire une société autogérée.

133. Ce qui sera déterminant en fin de compte dans l'évolution du rapport des forces, c'est notre capacité à mobiliser, à unir, à proposer une alternative crédible à ce système, c'est la stratégie des forces en présence, c'est l'orientation du combat des peuples des pays sous-développés et de la lutte de la classe ouvrière des pays industrialisés.

134. Plus que jamais, la sortie véritable de la crise pose de manière aiguë le problème du pouvoir, la question de la transformation des rapports sociaux et de la modification du type de développement.

135. Les perspectives économiques et politiques nationales et internationales dans lesquelles notre action va s'insérer dans les années à venir appellent un nouveau développement du courant autogestionnaire et un renforcement de la dimension internationale de notre action.

136. La CFDT doit développer toute sa force de proposition et de mobilisation tant dans le cadre des luttes revendicatives quotidiennes que dans la perspective d'une alternative politique possible et de l'établissement de nouveaux rapports avec les peuples et les forces progressistes des pays du tiers monde.

137. Dans le contexte mondial des prochaines années, la CFDT a une responsabilité importante pour contribuer à donner une issue positive à la crise, une issue qui ouvre la voie au socialisme autogestionnaire.

CHAPITRE II : la stratégie de la CFDT

201. Les orientations adoptées dans les 35ème et 36ème congrès et le texte « pour un socialisme démocratique » ont formulé pour l'essentiel la stratégie de la CFDT. Elle a été précisée également à l'occasion de divers débats.

202. Cette stratégie est fondée sur une analyse de classe de la société capitaliste française et la prise en compte de l'expérience historique de la CFDT

et du mouvement ouvrier français et international.

■ Analyse de la société capitaliste

203. La société capitaliste est un ensemble social fondé sur l'exploitation,

l'aliénation et la domination des travailleurs. Elle comporte :

- une organisation économique liant indissolublement et conflictuellement la propriété privée des moyens de production et le salariat ;

- une organisation sociale perpétuant des rapports hiérarchiques et inégalitaires ;

- une idéologie, ciment du système, conditionnant les individus pour assurer le pouvoir de la classe dominante.

204. Ces trois éléments sont interdépendants et inséparables dans le fonctionnement de la société capitaliste. L'un d'entre eux peut être dominant pendant une période, aucun ne l'est de manière permanente.

205. Dans cet ensemble, l'Etat, à la fois administration, institution et appareil de répression, reflète les conflits et les luttes dans la société et s'attache à les neutraliser pour maintenir la prédominance de la classe au pouvoir, dont il est de fait l'instrument.

206. Cette société est marquée structurellement par la lutte de classe entre les tenants du système et ceux qui, exploités, dominés, aliénés, le contestent et œuvrent par leurs luttes à la construction du socialisme.

■ Apport historique du mouvement ouvrier

207. L'expérience historique a montré que les luttes ouvrières ont permis d'améliorer la situation matérielle des travailleurs. Mais les réformes introduites au sein du système capitaliste n'en ont pas modifié le fondement. Nulle part, la social-démocratie n'a pu le remettre en cause. Elle se contente dans la plupart des cas de gérer le système en abandonnant toute perspective de transformation en profondeur de la société.

208. De même l'expérience soviétique et celle des pays de l'Est montrent que la transformation des bases économiques du capitalisme n'est pas suffisante pour faire disparaître les rapports de domination. Même si les travailleurs ne sont plus exploités par des propriétaires privés, il y a permanence du salariat. Les libertés démocratiques élémentaires et les droits de l'homme ne sont pas respectés.

Ce système social se révèle incapable de dépasser le modèle de développement capitaliste en matière de type de production, d'organisation du travail et du commandement.

Une contestation interne et externe se développe contre ce système politique autoritaire ; il est en crise et ne constitue plus une alternative pour les pays développés.

209. Ces expériences montrent que

les conditions de la prise du pouvoir déterminent l'évolution et le fonctionnement démocratique ou non de la société qui s'instaurera.

■ Perspectives et stratégie

210. Cette analyse a deux conséquences importantes sur les perspectives et la stratégie :

Un **socialisme autogestionnaire** : le socialisme est un autre mode d'organisation économique, un nouveau type d'organisation sociale et de rapports sociaux, une nouvelle conception de la culture.

211. La société socialiste autogestionnaire doit éliminer au fur et à mesure de son développement toutes les formes d'exploitation, de domination et d'aliénation : elle tend ainsi à une égale diffusion du pouvoir et du savoir entre tous afin de permettre à chacun de construire librement sa personnalité, de maîtriser la construction et le développement de la société. Elle représente un changement radical de



l'ensemble des rapports sociaux à tous les niveaux de la société : elle implique la suppression du salariat qui est un rapport social d'exploitation et de subordination.

212. Cette société implique l'appropriation sociale des moyens de production, d'échange, d'information et de formation, et la transformation de l'organisation sociale et du mode de vie. Cette socialisation permet aux travailleurs dans les entreprises et aux citoyens dans leurs collectivités publiques, de la municipalité à la nation, d'exercer leurs responsabilités dans le choix des investissements. La responsabilité publique des investissements rend possible l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan national de développement économique et social, orientant la production en fonction de choix élaborés démocratiquement.

212 bis. Cette socialisation implique simultanément :

- l'expropriation des détenteurs actuels de ces moyens et leur remise à

la collectivité, de leur propriété et des pouvoirs ;

- le transfert de la propriété à la collectivité, qu'il s'agisse de nationalisation pour les grands moyens de production ou de propriété régionale ou locale, exige une modification de la notion même de propriété. Ainsi, la nationalisation ne saurait se confondre avec l'étatisation : elle implique une répartition et une articulation des pouvoirs de décisions entre les différents échelons de la planification démocratique et les travailleurs directement concernés.

213. Une **stratégie appropriée** : les moyens à mettre en œuvre dans la lutte de classe dépendent du type de société que l'on veut instaurer. La lutte pour une société socialiste autogérée s'exerce contre la structure économique du capitalisme, les idées héritées de ce système et plus généralement contre les rapports de domination, qu'ils soient d'origine bureaucratique ou technocratique.

214. Le combat anti-capitaliste doit se mener à la fois sur les terrains économique, politique, social et idéologique. Toute autre stratégie privilégiant l'un de ces terrains en négligeant les autres ne correspond pas au projet socialiste élaboré par la CFDT.

■ Pratique de masse et de classe

215. C'est par la lutte de classe et de masse que se réalisera la transformation démocratique et socialiste de la société, quelle que soit la forme que prendra la conquête du pouvoir et les actions que nécessitera sa défense. Ceci implique pour la CFDT la mise en œuvre d'une pratique démocratique : d'une part, par un effort permanent de syndicalisation pour accroître le nombre des travailleurs actifs et responsables dans les syndicats ; d'autre part, par la recherche de formes d'action s'attachant à rendre l'ensemble des travailleurs actifs dans les luttes de masse.

216. Dans sa pratique, la CFDT, partant des problèmes des travailleurs et travailleuses, lie étroitement les revendications aux perspectives socialistes. Ces perspectives se traduisent alors en objectifs concrets dans les luttes quotidiennes et sont présentées dans les luttes de masse.

217. La conscience de classe indispensable à la destruction du capitalisme et à la construction du socialisme se forge à partir d'une réalité vécue, d'une situation concrète et de luttes communes pour la réalisation d'un projet socialiste concrétisé dans des objectifs de transformation.

218. La stratégie de la CFDT est unitaire. Elle tend à dégager dans l'action les conditions d'un rassemblement

de classe et de masse de tous ceux qui, exploités, dominés, aliénés, peuvent et doivent se rassembler autour d'un projet socialiste.

L'unité d'action n'est pas seulement un gage d'efficacité dans la lutte revendicative d'aujourd'hui, elle est un élément permanent de notre stratégie de rassemblement majoritaire.

219. Dans cette lutte de classe, les clivages s'opèrent tant à partir des rapports de production que des rapports sociaux et de l'ensemble des luttes contre le capitalisme.

220. C'est la capacité à se mobiliser durablement et solidairement pour des changements fondamentaux, qui définit la nature et les contours du rassemblement des forces anti-capitalistes.

221. Cette orientation ne saurait se concilier, ni avec la conception de l'avant-garde éclairée qui prétend diriger les luttes ouvrières, ni avec les pratiques de minorités manipulatrices ou l'action putschiste.

222. Par ses orientations, ses positions, sa stratégie offensive et sa pratique de la lutte de classe, la CFDT constitue un élément important du mouvement socialiste auquel elle apporte en toute indépendance sa spécificité syndicale.

223. Elle agit pour réunir les conditions qui permettront, à terme, le regroupement des travailleurs dans une même organisation syndicale, caractérisée par une authentique indépendance, une même conception du syndicalisme et du socialisme, un fonctionnement démocratique basé sur la délibération collective de ses adhérents et permettant, entre autres, l'expression des diverses opinions.

Elle ne peut donc être conçue comme l'organisation de masse d'un parti politique quel qu'il soit, et pas davantage comme une force d'appoint.

224. Pour la CFDT, le projet socialiste dépasse le seul cadre national.

225. C'est pourquoi elle agit pour la construction d'une Europe libérée de domination capitaliste et impérialiste, d'une Europe unie, socialiste et démocratique. Elle met tout en œuvre pour que se développe une solidarité effective dans l'action avec les travailleurs de tous les pays, notamment ceux du tiers monde, afin de combattre solidairement l'impérialisme, le colonialisme et l'exploitation.

226. Depuis le 36^{ème} congrès, l'évolution de la situation internationale, les événements du Chili et du Portugal, mais aussi la situation politique en France, posent aujourd'hui concrètement le problème des voies de passage au socialisme. A l'occasion de débats internes, et de discussions avec les autres forces de gauche, la CFDT a simultanément :

- commencé à définir des objectifs de transformation, contribuant à l'unification des luttes et à la réalisation de

l'union des forces populaires sur la base d'un projet de société socialiste :

- précisé les conditions de son autonomie dans l'action avec les partis politiques ;

- approfondi sa conception de la transition.

■ Dans cette stratégie, l'union des forces populaires

227. Seule une stratégie anti-capitaliste, fondée sur un projet socialiste, permet d'effectuer un rassemblement significatif et durable. La stratégie de la CFDT ne saurait se limiter au rassemblement des victimes des monopoles. C'est pourquoi elle inscrit son action dans la proposition d'une Union des forces populaires.

228. L'Union des forces populaires, c'est l'union dans l'action de toutes les forces de gauche qui acceptent de lutter ensemble sur une base de classe pour réunir les conditions du passage au socialisme. Cette union suppose que s'établisse une convergence entre les stratégies en présence qui permette la réalisation d'objectifs de transformation conduisant au socialisme.

229. L'UFP c'est le moyen d'une mobilisation de masse permettant à tous les acquis, à toutes les ruptures de se faire avec la participation et sous le contrôle des travailleurs. L'avancée vers le socialisme autogestionnaire est conditionnée par cette démarche.

230. L'UFP n'a pas pour conséquence de lier la CFDT à un programme de gouvernement, ni de conditionner le développement des luttes et la formulation des revendications à une échéance électorale.

Elle n'entraîne pas une confusion des responsabilités et des modes d'action des syndicats et des partis. Cependant, des actions communes peuvent s'avérer nécessaires en fonction des circonstances.

231. Pour la CFDT, la mise en œuvre de cet axe stratégique d'Union des forces populaires passe prioritairement par :

- un débat de masse mené à partir de l'action sur des objectifs de transformation ;

- le renforcement et le développement de l'unité d'action intersyndicale ;

- le développement des forces autogestionnaires, notamment au plan syndical et politique, et leur confrontation et leur convergence dans l'action.

■ Garantir l'indépendance active de la CFDT

232. Pour la CFDT, la lutte des travailleurs a une dimension politique,

qu'elle assume pleinement dans le respect de la distinction de fonction entre syndicats et partis. Mais le débouché politique de l'action syndicale ne saurait être conçu comme étranger aux luttes elles-mêmes, sous la forme d'un relais à passer aux partis politiques.

233. La CFDT refuse toute conception qui se fonde sur la division du travail entre les organisations syndicales et les partis politiques. La distinction entre partis et syndicats n'est pas celle du champ d'action — il n'y a qu'une lutte de classe — mais celle des fonctions. Le syndicat est le moyen d'exprimer l'identité de classe des travailleurs salariés, sa fonction est d'agir et de conduire l'action pour la défense de l'ensemble des intérêts matériels et moraux des travailleurs face à tous pouvoirs et de proposer un projet de transformation sociale. C'est pourquoi, un syndicat ne saurait se lier à un programme de gouvernement et ne saurait conclure d'alliances organiques avec quelque parti que ce soit.

234. L'indépendance de la CFDT est une condition de l'efficacité de son action. L'indépendance syndicale repose sur :

235. La capacité à déterminer notre propre stratégie, tenant compte de l'acquis du mouvement ouvrier, à partir de notre propre analyse et de notre propre politique.

236. Elle implique aussi : — l'incompatibilité des mandats politiques et syndicaux,

237. l'affirmation du caractère de masse et de classe du syndicat qui interdit toute organisation en tendances institutionnalisées.

238. La distinction des fonctions entre syndicats et partis doit être assurée dans l'entreprise par l'indépendance de la section syndicale par rapport aux partis politiques et par le maintien absolu de la responsabilité du syndicat dans la conduite des luttes revendicatives.

239. La CFDT est indépendante et doit le rester dans tous les cas, y compris lorsque la gauche sera au pouvoir. Dans cette situation, la CFDT manifestera son autonomie active en définissant ses positions, en développant son action pour la réalisation des objectifs de transformation. Cette action responsable permettra que la convergence avec les forces politiques soit un facteur déterminant de la transformation sociale, y compris dans la phase de transition au socialisme.

■ Notre conception de la transition

240. La transition vers le socialisme autogestionnaire est la période au cours de laquelle s'opèrent l'appropriation sociale et le contrôle par les mas-

ses populaires des pouvoirs politiques, économiques, sociaux, administratifs, culturels, détenus par les représentants des classes dominantes. C'est un processus global de changement de la société au cours duquel les luttes sociales transforment les situations économiques, sociales, culturelles. Elle n'est pas la mise en œuvre d'un plan programmé. Les conditions de la transition sont en effet essentiellement fonction de l'évolution du rapport de forces à tous les niveaux.

241. Pour entrer dans la phase de transition, il faut parvenir à une mobilisation des travailleurs assez puissante pour permettre la conquête du pouvoir politique et la mise en œuvre de transformations significatives.

Cette maîtrise du pouvoir politique par les forces socialistes doit viser à la fois :

- la satisfaction des revendications prioritaires ;
- le contrôle des pouvoirs économiques et culturels dominants ;
- la maîtrise et la transformation de l'appareil d'Etat.

Ainsi sera rendu possible la première phase de construction du socialisme autogestionnaire.

242. La prise du pouvoir est le résultat de la conjonction des luttes sociales et des luttes politiques, qui sont convergentes et complémentaires. Elle traduit un renversement d'ensemble du rapport des forces se concrétisant par un rassemblement populaire majoritaire et conscient.

On ne saurait en effet séparer les conditions dans lesquelles le pouvoir se prend des conditions dans lesquelles il pourra ensuite s'exercer. L'expérience du mouvement ouvrier le montre.

243. La prise du pouvoir peut tout aussi bien résulter d'une victoire électorale que d'une crise générale du système ou d'un mouvement social de grande envergure. Il n'y a pas lieu d'opposer voie électorale et mobilisation populaire. Les élections sont la traduction de l'acquis réalisé à un moment donné dans le combat de classe par les luttes sociales, économiques, politiques, culturelles. Elles doivent permettre de constituer un point d'appui à la poursuite de l'action de masse et de classe. Elles doivent en tout état de cause ratifier et légitimer les changements obtenus dans cette action.

244. Dans ce processus, les luttes sociales sont le moteur essentiel de la transformation sociale, un facteur déterminant pour modifier les structures économiques, les rapports de production et rapports sociaux, conquérir le pouvoir politique. La CFDT entend faire ainsi de la période actuelle de lutte anti-capitaliste une période de préparation du passage au socialisme en développant une action de masse et de classe :

245. — permettant des améliorations immédiates de la situation des travailleurs :

— favorisant à travers la responsabilité collective, la prise de conscience par les travailleurs de la nécessité et de la possibilité du socialisme autogestionnaire ;

— préparant les travailleurs à exercer collectivement leurs responsabilités sans que leur pouvoir soit confisqué par une bureaucratie ou une technocratie qui gouvernerait en leur nom.

■ Les objectifs de transformation au cœur de la stratégie CFDT

246. Les objectifs de transformation ont pour but de faire le lien entre les luttes quotidiennes et nos perspectives. Ces objectifs ne sont ni figés, ni programmés à l'avance. Comme tout



acquis, ils sont révisables en fonction même des évolutions qui se font jour dans les luttes, les rapports de forces, la situation internationale.

247. Pris globalement, les objectifs de transformation ne peuvent être atteints qu'à deux conditions indissociables : la maîtrise du pouvoir politique par les forces socialistes et la mobilisation de masse pour garantir et effectuer leur mise en œuvre concrète.

La CFDT considère comme prioritaires les objectifs suivants :

248. — Socialisation des principaux moyens de production, d'échange et de communication (établissements de crédit, groupes industriels dominants, secteurs technologiquement stratégiques, foncier, appropriation du sol, grands moyens d'information, de formation et de culture) et contrôle des activités des firmes multinationales.

249. — Maîtrise et transformation du type de développement économi-

que et social par la planification démocratique réorientant la production et la consommation, donnant la priorité aux fonctions collectives et assurant une répartition plus égalitaire des revenus.

250. — La socialisation et la planification impliquent la transformation de l'appareil d'Etat pour mettre un terme à son rôle d'instrument au service de la classe dominante, la remise en cause de sa fonction répressive et de la décentralisation de l'Etat par la création d'instances politiques régionales démocratiquement élues par l'ensemble des citoyens.

251. — Définition de nouveaux droits et instauration de nouveaux rapports sociaux dans l'entreprise, les collectivités locales, et les institutions sociales permettant de progresser vers l'autogestion (extension du pouvoir des travailleurs et de leurs organisations syndicales dans et hors l'entreprise, transformation du droit du travail, remise en cause des structures hiérarchiques, modification de l'organisation du travail remettant en cause la division sociale et technique du travail).

252. — Instauration de nouveaux droits pour l'ensemble des catégories sociales victimes de discriminations tenant à leur race, à leur sexe, à leur âge.

253. — Définition et développement de l'information, de l'enseignement initial et de la formation permanente dans le sens de la réduction de la division sociale du travail, de la prise des responsabilités collectives par les intéressés eux-mêmes et de l'exercice de la critique sociale par les individus et les groupes.

254. — Mise en œuvre d'une politique internationale d'orientation socialiste fondée sur la coopération, le développement et la libre détermination des peuples.

255. La réalisation de ces objectifs devra être la tâche essentielle, prioritaire du pouvoir issu des luttes sociales.

256. Cette première phase de construction du socialisme doit être envisagée comme un processus continu d'appropriation du pouvoir par les travailleurs et le peuple et non comme une étape de concentration, même momentanée, des pouvoirs entre les mains de l'Etat, conception dont l'histoire a montré les dangers.

257. Cette appropriation progressive du pouvoir de décision par les travailleurs et le peuple est une condition essentielle de la viabilité d'une alternative démocratique réalisant une relation dynamique entre l'action gouvernementale et l'action de masse. Le changement social ne peut être octroyé du sommet. Le développement de l'action de masse doit permettre que les hommes et les femmes prennent en main leur propre destin et soient les

cfdt syndicalisme hebdo

N° 1596 — 15 avril 1976

Nucléaire : lettre ouverte à Giscard

Voici de très larges extraits de la lettre qu'au nom de la CFTD, Edmond Maire a adressée le 9 avril à Giscard d'Estaing pour lui demander de suspendre pendant trois ans le développement nucléaire français.

Monsieur le Président,

Dans quelques jours, vous allez prendre des décisions d'une très grande importance dans le domaine de l'énergie. Vous devez, en effet, décider de la poursuite du programme électro-nucléaire qui prévoit le lancement d'une nouvelle tranche de centrales comportant des unités de 1 300 méga-watts de type américain Westinghouse et des surrégénérateurs cinq fois plus puissants que le prototype en fonctionnement.

Pour produire les combustibles nécessaires à ces centrales, le programme comporte une série d'installations dont le coût ne cesse d'augmenter.

La CFTD condamne cette orientation qui est contraire aux intérêts de notre pays, des travailleurs et des Français.

Les décisions que vous allez prendre concernent les travailleurs chargés de la recherche, de la réalisation et du fonctionnement des installations électro-nucléaires ainsi que de celles du cycle du combustible.

Or... le rythme donné au programme est incompatible avec le respect des normes de sécurité et avec l'établissement de conditions de travail acceptables.

... Nous affirmons qu'EDF n'est pas en mesure d'assurer correctement ses responsabilités dans l'exécution du programme nucléaire actuel, en raison de son ambition et de la précipitation avec laquelle on veut le réaliser.

Vos choix intéressent tous les Français par leurs conséquences.

La sécurité des installations nucléaires et particulièrement des surrégénérateurs est contestée par de nombreux spécialistes en France et dans le monde. Leur impact sur l'environnement est encore mal évalué. Nous léguerons aux générations futures des monceaux de déchets hautement toxiques et nous aurons engagé le pays sur la voie d'un type de développement qui implique une concentration accrue du pouvoir et un contrôle policier permanent.

... Dans un avenir bien proche, dès 1985, l'alimentation des foyers et des entreprises en électricité dépendra, pour les trois-quarts, du bon fonctionnement d'un modèle de réacteur sur lequel nous n'avons encore aucune expérience...

Le financement du programme énergétique est si lourd que la commission du 7ème Plan n'a pu qu'émettre des doutes sur la possibilité de l'assurer...

Le poids de ces charges s'opposera à la satisfaction d'autres besoins de financement. Le sous-développement de certaines branches d'activité ou de services collectifs aura des conséquences négatives pour l'emploi, la satisfaction de besoins populaires et les exportations.

Critiquable du point de vue de la sécurité et de l'emploi, le programme nucléaire ne peut être défendu au nom de l'indépendance nationale. On ne peut parler de progrès dans l'autonomie alors que l'on se fie à une technologie américaine, que le financement reposera en grande partie sur des

emprunts internationaux et que l'approvisionnement en uranium dépendra largement d'importations.

Après l'erreur du tout pétrole, nous devons et nous pouvons éviter le pari du tout nucléaire. Nous nous opposons d'autant plus à l'option nucléaire que d'autres solutions existent. Elles reposent sur une plus grande diversification dans les efforts à entreprendre.

Il faut mieux exploiter les possibilités nationales : charbon et hydraulique. Il faut réaliser un vaste plan d'économie... Il faut rechercher des accords de longue durée avec les producteurs de charbon, de gaz et de pétrole sur la base d'échanges avantageux pour les deux parties, ce qui favorisera nos exportations. Il faut, enfin, développer les énergies de l'avenir et, en priorité, l'énergie solaire.

Notre proposition n'exclut pas l'énergie nucléaire, elle lui fait une place raisonnable : celle que permettra la mise en service des centrales en cours de construction.

Pour mettre en œuvre cette politique... la CFTD juge indispensable que l'ensemble du secteur de l'énergie soit placé sous contrôle public et échappe à l'avidité des groupes internationaux.

Toutes ces réflexions nous amènent, Monsieur le Président, à vous demander publiquement de ne pas faire un choix irréversible et de suspendre, pour trois ans, le développement nucléaire. C'est le délai que nous estimons nécessaire pour mener à bien le programme en cours dans de meilleures conditions pour les travailleurs, pour tester la sécurité et la fiabilité économique des centrales actuelles et poursuivre les études sur les nouvelles filières : pour apprécier les technologies nouvelles capables de réduire les consommations ou de créer de nouvelles sources économiques d'énergie ; pour réévaluer nos ressources nationales à la lumière de nouveaux critères ; pour engager la diversification et la consolidation de nos rapports avec les pays producteurs d'énergie, enfin pour résoudre les problèmes posés par les déchets radioactifs.

Il faudra bien trois années aussi pour assurer l'information des Français et ouvrir un véritable débat public sur le type de développement énergétique que nous voulons pour la France.

Au terme de cette période, c'est la volonté nationale qui devra trancher par les voies démocratiques.

Enfin, il est au moins une décision qu'il faut prendre tout de suite... c'est celle de ne pas donner à un Etat étranger, quel qu'il soit, la possibilité de se doter ou d'augmenter son stock d'armes atomiques, à partir des équipements ou des services nucléaires vendus par les entreprises étrangères.

La CFTD attache à ce point une extrême importance. La dissémination d'armes nucléaires n'est déjà que trop grande, les contrôles internationaux sont fragiles ; vous n'avez pas le droit de contribuer à créer de nouvelles menaces pour la paix.

Veuillez agréer...

propres acteurs du changement de leurs conditions de vie et de travail. Pour la CFDT, changer la société, c'est donner aux individus et aux collectivités la possibilité de changer leur vie concrète en s'appuyant sur les changements institutionnels acquis.

258. Dans ce processus de passage du contrôle au pouvoir de décision des travailleurs coexistent, pendant un temps, leur pouvoir réel sur des décisions encore limitées et leur contrôle dans les domaines où le pouvoir de décision ne sera pas immédiatement accessible.

259. Dans cette période, de nouvelles structures d'expression et d'action, de nouvelles formes de pouvoir des travailleurs et des citoyens apparaissent. Elles permettent à la classe ouvrière de jouer un rôle décisif dans la transformation révolutionnaire de la société et enrichissent le processus de transformation sociale. Ce développement du mouvement de masse aura un rôle déterminant pour assurer la transition du capitalisme au socialisme autogestionnaire et contribuer à la transformation de la nature et du rôle de l'Etat.

260. Le rôle et la responsabilité du syndicalisme seront essentiels pour garantir l'expression et la défense des intérêts des travailleurs. La nécessité de promouvoir une autre croissance et une autre manière de vivre exige un développement de la dimension interprofessionnelle des luttes.

261. L'organisation syndicale favorisera le développement d'institutions autogestionnaires. A cette fin, elle animera le débat avec les nouvelles formes de pouvoir, elle agira pour leur complémentarité et leur articulation avec les autres institutions pour assurer le caractère positif de leur confrontation avec le pouvoir central.

Cette action implique le maintien absolu de l'indépendance du syndicat et le développement de ses droits dans et hors de l'entreprise.

262. Une victoire des forces populaires rencontrera inévitablement une résistance acharnée des intérêts capitalistes menacés. En effet, il est illusoire de penser que le capitalisme ne cherchera pas à imposer son maintien au besoin par la force. La nature de ces affrontements sera fonction de l'état des rapports de forces. Il faudra faire barrage aux tentatives éventuelles de sabotage de l'économie ou de blocage des secteurs stratégiques et de faire face à de possibles violences minoritaires contre les libertés. L'action de masse de la majorité de la population constitue à cet égard la première des garanties démocratiques et la condition pour sortir vainqueurs de ces épreuves de force.

263. Dans cette phase, les libertés individuelles et collectives doivent être

garanties et élargies. Toute restriction, même temporaire, en ce domaine, finit toujours par dénaturer un processus de transformation sociale. Cette garantie

des libertés implique la capacité des travailleurs et de la population à prévenir la déviation des transformations démocratiquement décidées.

CHAPITRE III : des politiques d'action appropriées

301. Il est possible de donner une issue positive à la crise. Dans ce but, le 37ème congrès définit les politiques d'action appropriées permettant d'une part, à la Confédération, de formuler les objectifs revendicatifs nationaux correspondant à ses responsabilités et d'autre part, aux organisations confédérées, en fonction de leurs réalités, d'élaborer des revendications spécifiques et de les situer dans le cadre d'une politique commune à l'ensemble de la Confédération.

■ Le rôle de la confédération dans l'action

302. En tant qu'organisation de masse, la CFDT considère l'action revendicative comme son terrain prioritaire.

Dans le développement des luttes revendicatives, toutes les structures professionnelles et interprofessionnelles ont des responsabilités à assumer. La confédération pour sa part, doit jouer un rôle d'impulsion, de soutien, de coordination et d'initiative propre.

303. En particulier, elle doit :

- définir une plate-forme revendicative précise sur des problèmes communs à la totalité ou à la majorité des travailleurs ;

- populariser ces revendications pour les faire prendre en charge par l'ensemble des organisations, adhérents et travailleurs ;

- prendre des initiatives — lorsque les conditions sont adaptées — pour engager l'ensemble des travailleurs dans une même action.

En certaines circonstances, son rôle est déterminant pour globaliser la lutte des travailleurs face à l'adversaire de classe.

304. Les actions diversifiées et les actions nationales, les actions professionnelles et les actions interprofessionnelles constituent des axes complémentaires pour faire avancer les revendications et réaliser un véritable syndicalisme de masse et de classe.

305. Ce type de syndicalisme s'oppose à une stricte répartition des tâches entre organisations confédérées. Il repose au contraire sur une articulation dialectique des structures de base

et de sommet, des structures professionnelles et interprofessionnelles.

■ Améliorer le niveau et la qualité de la vie

306. La lutte pour le relèvement du Smic et des bas salaires, le resserrement de l'éventail des revenus notamment par la progression différenciée du pouvoir d'achat répondent à la nécessité urgente de satisfaire les besoins essentiels de centaines de milliers de travailleurs et de travailleuses et de réduire les inégalités.

307. C'est en même temps l'un de nos moyens essentiels de remettre en cause la structure hiérarchique et le modèle de consommation de la société capitaliste.

308. Pour s'opposer à la logique capitaliste qui s'efforce de dissocier les différents moments de la vie des individus, la CFDT entend créer les conditions permettant aux travailleurs d'agir simultanément sur les conditions de travail, de transport, sur le cadre de vie, la santé, l'école etc. La dénonciation du mode de vie imposé par le capitalisme se traduira alors concrètement pour les travailleurs par la nécessité d'une autre conception du travail et du cadre de vie.

309. La moitié de l'humanité souffre de la faim, du sous-emploi, du sous-développement économique et culturel. La CFDT entend réunir toujours mieux les conditions d'une solidarité des luttes des peuples du tiers monde et des travailleurs des pays industrialisés pour vaincre partout la misère, l'ignorance et l'asservissement.

■ Lutter pour l'emploi, pour des droits nouveaux, contre les inégalités et les politiques d'assistance

310. Notre lutte pour voir reconnaître concrètement, à tous, le droit à un emploi utile, à des ressources décentes, etc. est une composante fondamentale de l'action syndicale.

Obtenir des indemnités même substantielles pour les chômeurs et les handicapés, ne peut suffire. Notre action doit s'attaquer à la division entre travailleurs salariés et travailleurs assistés, entre ceux qui ont un emploi et ceux qui ne peuvent assurer leur subsistance pour des raisons indépendantes de leur volonté (handicapés, retraités, chômeurs).

311. Le développement du capitalisme dans sa période de croissance, non seulement n'a pas réduit les inégalités dans les nations industrialisées mais il les a accrues aussi bien dans ces nations qu'entre elles et les pays sous-industrialisés dont il poursuit l'exploitation sous des formes nouvelles, notamment à travers l'action des entreprises multinationales.

312. La lutte des peuples et des forces progressistes des pays en voie de développement pour un nouvel ordre économique international rejetant toute nouvelle forme d'exploitation à travers les transferts de technologie et d'impérialisme culturel est un aspect de la lutte pour le socialisme. C'est une remise en cause des rapports de pouvoir et des politiques d'assistance pour le droit de chaque peuple à disposer de lui-même et de déterminer son avenir.

■ Accroître le pouvoir des travailleurs, étendre les libertés

313. Incapable de répondre aux besoins et aux aspirations des personnes et des groupes, le gouvernement et le patronat recourent à la répression et multiplient les atteintes aux libertés publiques et notamment aux libertés syndicales.

314. Le contrôle de fait exercé par la classe au pouvoir sur la plupart des grands moyens d'information écrite, parlée et télévisée lui permet de conditionner largement l'opinion publique.

Le droit d'expression à la radio et à la télévision, en liaison avec les luttes sociales et les problèmes d'actualité, est un objectif de plus en plus important ainsi que l'accroissement du pouvoir des travailleurs notamment avec l'extension des droits syndicaux dans et hors de l'entreprise.

315. Cette lutte doit être poursuivie conjointement avec la défense et le développement des libertés publiques. Cela passe par la totale égalité des droits économiques et sociaux entre travailleurs français et immigrés. En ce qui concerne les droits politiques, les travailleurs immigrés qui le souhaitent devraient pouvoir en bénéficier après un certain temps de présence en France.

316. Plus que dans le passé, la dimension internationale des firmes leur donne la possibilité de transférer leurs

entreprises dans des pays politiquement sûrs pour elles et faire peser la menace du chômage sur les classes ouvrières des autres pays.

317. Le renversement des régimes fascistes, la libéralisation des pays communistes, sont susceptibles d'améliorer notre propre rapport de forces.

318. Tout progrès ou recul de la démocratie et de la liberté dans un pays ou une région du monde a des effets sur les possibilités d'action des forces œuvrant dans le monde pour le socialisme démocratique.

319. Dans le cadre de cette solidarité d'intérêt, la CFDT développera son appui à tous ceux qui luttent pour la liberté, travailleurs, intellectuels, peuples tout entiers.

■ Modifier les rapports sociaux hors de l'entreprise

320. La lutte syndicale contre l'exploitation et contre les rapports hiérarchiques dans l'entreprise est freinée par l'existence du même modèle autoritaire dans d'autres secteurs de la société.

321. La lutte contre les rapports de domination dans la famille, l'école, l'armée, entre hommes et femmes, Français et immigrés, contre le centralisme de l'Etat, contre le pouvoir que donne le savoir dans notre société hiérarchique, est partie intégrante de la lutte de classe pour une société socialiste autogérée.

322. La CFDT fait siennes les luttes des travailleurs, cadres, enseignants et chercheurs, qui remettent eux-mêmes en cause les pouvoirs qu'on leur fait exercer ou qu'ils exercent du fait de leurs connaissances. Elle appuie celle des avocats et médecins qui dénoncent et combattent le caractère de classe des professions dites libérales, ainsi que celle des magistrats qui par leur actes, révèlent le caractère de classe de la justice et agissent en vue d'une plus grande égalité devant la loi.

323. La CFDT est solidaire de la lutte des appelés et militaires de carrière qui remettent en cause les conditions matérielles et morales de l'actuel service militaire, l'arbitraire dans la hiérarchie et le commandement, le rôle de conservation de l'ordre social que le pouvoir veut faire jouer à l'armée. Elle condamne l'utilisation de l'armée dans les conflits sociaux. Elle refuse l'amalgame que cherche à opérer le pouvoir entre cette lutte nécessaire et un antimilitarisme assimilé au refus de toute mission de défense. Elle estime que ces missions doivent être redéfinies.

La CFDT s'est prononcée pour que soit reconnu aux militaires appelés et de carrière le libre exercice de leurs

droits constitutionnels et, en particulier, le droit syndical.

Sans intervenir sur les formes d'organisation que doivent se donner les appelés et les militaires de carrière, la CFDT continuera d'agir en particulier pour la reconnaissance du droit d'expression et d'organisation au sein de l'armée.

324. Elle estime qu'il ne pourra plus y avoir de véritable transformation de la société sans la reconnaissance des différences et identités régionales. C'est pourquoi, sans remettre en cause la nécessaire unité politique de la nation, elle attache une attention particulière à des mesures de décentralisation authentique dans les différents domaines.

325. Il en est de même pour les personnes, groupes et peuples actuellement en situation d'infériorité et exploités. Dans leurs luttes pour mettre fin à cette situation, ils revendiquent aussi la reconnaissance de leur identité culturelle, c'est-à-dire que les différences ne s'apprécient plus en référence à un unique modèle culturel blanc, adulte et masculin. Le droit « à la différence » doit être reconnu, sans entraîner de préjudice d'aucune sorte.

326. La lutte des groupes et des peuples dans le mouvement mondial de libération et particulièrement dans les territoires sous contrôle français est donc un apport indispensable à la remise en cause des rapports hiérarchiques de pouvoir et de domination.

■ Transformer le type de développement économique et social

327. Le caractère mondial de la crise du capitalisme révèle les limites du développement industriel productiviste. Gouvernement et Patronat ne peuvent plus prétendre que les disparités et les inégalités pourront être réduites dans la dynamique de l'expansion.

328. La CFDT et ses organisations continueront d'expliquer aux travailleurs et à l'opinion publique en quoi le système capitaliste est à l'origine de cette situation.

329. Elles montreront que la transformation du type de développement est indispensable pour satisfaire les aspirations à une réelle qualité de la vie et assurer un emploi à tous ceux et celles en âge de travailler. Ce changement doit être réalisé en liaison avec les politiques économiques des peuples progressistes du tiers monde qui, dans la recherche de nouveaux et plus justes rapports économiques, veulent tirer des ressources accrues des matières premières dont ils sont détenteurs en vue de leur développement économique, social et culturel.

330. Ce nouveau type de dévelop-

pement économique est possible. Il faut pour cela briser les mécanismes de gaspillage de travail humain et de matières premières, de destruction de l'environnement inhérents à tout le système industriel productiviste. Dans ce but, il faut donner la priorité aux fonctions collectives, réviser profondément la conception des emplois et de la formation. Cela nécessite la remise en cause des choix d'investissements du système capitaliste.

331. Dans ce but, les luttes doivent porter sur le développement des biens et services de qualité, utiles et durables, répondant aux besoins individuels et collectifs des masses. Simultanément, elles doivent porter sur la modification des rapports de pouvoir dans l'entreprise, la manière de produire, le type de produits et la structure des revenus.

332. Elles doivent mettre en lumière la nécessité de lutter dans la perspective des objectifs de transformation.

333. Sur la base des revendications appropriées à ces buts, la CFDT s'attachera à réunir les conditions favorables au développement des luttes indispensables pour une meilleure prise en compte des besoins des hommes et des femmes dans tous les milieux de vie et de travail et dans le déroulement de leur vie entière. Elle contribuera ainsi à imposer des transformations profondes permettant des rapports plus égaux entre les pays et la coopération nécessaire à ce nouveau type de production, de consommation et d'échange.

■ Contribuer au développement d'une action syndicale internationale de classe

334. Toute l'action de la CFDT pour l'aboutissement des revendications concernant les salaires, l'emploi, les conditions de vie, le mode de développement, les libertés, etc. montre la nécessité d'intégrer la situation internationale dans nos politiques d'action et de contribuer à l'avancée du socialisme démocratique dans le monde.

335. Dans la conjoncture présente, à partir des problèmes des travailleurs et travailleuses, quatre terrains de lutte sont essentiels :

336. Les sociétés multinationales sont le fer de lance du capitalisme. Leurs implantations dans le monde exigent une coordination syndicale pour l'élaboration des revendications et de la conduite des luttes au niveau des sociétés et des groupes. Des liens plus étroits sont à développer ou à établir entre les syndicats dépendant des mêmes sociétés multinationales par l'intermédiaire des secrétariats professionnels internationaux.

337. L'Europe syndicale est encore embryonnaire alors que, malgré de nombreuses difficultés, l'Europe capitaliste se construit jour après jour. L'interdépendance des politiques économiques et sociales se ressent, de plus en plus, au niveau des pays de la CEE. Face à cette situation, la CFDT entend poursuivre activement son action au sein de la CES pour développer la capacité d'action et de luttes unitaires européennes, tant dans les secteurs professionnels que sur les problèmes généraux communs.

338. Cette action syndicale des travailleurs d'Europe occidentale doit donner sa dimension européenne à la conscience de classe. Mais elle n'est pas suffisante pour renverser l'orientation capitaliste de l'Europe actuelle. Il faut changer le contenu de la construction européenne et bâtir une Europe démocratique et socialiste. Les débats sur l'Union européenne et l'élection envisagée du Parlement Européen au suffrage universel seront l'occasion pour la CFDT de susciter, en Europe, une action conjuguée des forces syndicales et politiques de gauche.



339. Les peuples progressistes du tiers monde constatent que le mode de développement industriel inhérent au capitalisme entraîne leur dépendance à l'égard des grandes puissances, des disparités croissantes entre villes et campagnes et détruit leur patrimoine culturel. Ses effets sont semblables à ceux que nous subissons.

340. La solidarité dans les luttes doit donc se renforcer. La CFDT s'emploiera à rechercher les positions et actions communes entre organisations syndicales des pays européens et celles des pays du tiers monde, notamment africains.

341. La démocratie, les libertés et la paix sont des objectifs permanents et fondamentaux de la lutte syndicale et de la solidarité internationale. Chaque fois qu'elles reculent dans un pays ou une région du monde, c'est l'ensemble des travailleurs qui est concerné.

La CFDT poursuivra plus que jamais son action dans ces domaines no-

tamment en direction des régimes à caractère fasciste.

■ Développer le courant autogestionnaire, offrir un débouché politique aux luttes

342. L'autogestion ne caractérise pas seulement le socialisme pleinement réalisé. Principe d'organisation et de fonctionnement de la société socialiste, elle conditionne dès aujourd'hui les moyens par lesquels se construit le socialisme démocratique. La CFDT a été à l'initiative de développement des idées et des pratiques autogestionnaires et a contribué à l'émergence du courant autogestionnaire.

343. La CFDT par son action, continuera à être une force déterminante dans la progression de ce courant :

- en proposant ses objectifs revendicatifs prioritaires ;

- en améliorant sa pratique syndicale démocratique de masse, elle rend aux travailleurs un pouvoir réel sur leur situation et leur devenir ; elle leur permet d'être acteurs, dès aujourd'hui dans les solutions à apporter à leurs problèmes et demain, dans la construction d'une société socialiste autogestionnaire ;

- 344 ● en communiquant aux travailleurs l'information que détient l'organisation syndicale pour leur permettre de décider en connaissance de cause, elle fait progresser à travers chaque action revendicative, une exigence irréversible à la responsabilité.

Ce faisant, elle élève le rempart le plus solide face au risque d'installation d'une nouvelle bureaucratie et d'une nouvelle technocratie dans la phase de construction du socialisme.

- 345. ● par le travail de base sur les objectifs de transformation : conditions de travail et organisation du travail, finalité de la production et type de produits fabriqués, structures du pouvoir et hiérarchie des revenus, lien entre les revendications sur l'emploi et type de développement etc... les organisations de la CFDT permettent aux travailleurs de mieux comprendre le rapport entre revendications et transformation sociale et d'orienter leurs actions pour imposer au patronat et au pouvoir politique les priorités correspondant à leurs besoins réels.

- 346. ● par le débat avec les organisations syndicales européennes et celles des pays du tiers monde.

347. Par l'ensemble de ces actions et la poursuite du débat public avec les organisations concernées, la CFDT contribuera à réunir des conditions d'une alternative politique possible en permettant à l'Union des forces populaires de se réaliser dans l'action sur des bases nouvelles dépassant les limites des accords du passé.

CHAPITRE IV : renforcer l'organisation pour améliorer le rapport de forces

Pour être efficace dans une situation internationale et nationale qui évolue, la CFDT se doit d'adapter ses structures, d'améliorer son fonctionnement, de se donner les moyens d'élaborer toujours plus démocratiquement sa politique.

■ Travailler à la restructuration du mouvement syndical international

401. L'action syndicale internationale que la CFDT entend poursuivre exige des instruments efficaces. Une restructuration du mouvement syndical international est indispensable. La CFDT poursuit ce but dans toutes les rencontres bi ou multilatérales auxquelles elle participe.

402. En Europe, la CES doit devenir la force syndicale capable d'aider à l'analyse de la situation des travailleurs, à la confrontation des positions, à la stimulation et à la coordination des luttes et au regroupement de toutes les organisations syndicales authentiquement représentatives des travailleurs.

403. Face à la stratégie des sociétés multinationales, la force syndicale doit être accrue. Dans le cadre actuel des rapports de forces et de l'état du syndicalisme international, les secrétariats professionnels internationaux, malgré certaines insuffisances sont les mieux placés pour devenir les instruments syndicaux appropriés. L'unification négociée doit être réalisée en leur sein au plan mondial et dans les comités syndicaux professionnels au plan européen.

404. Pour dépasser les clivages des affiliations internationales et avancer vers la construction d'un syndicat mondial, la CFDT considère en outre comme positive la création de structures syndicales continentales unitaires.

405. Pour sa part, la CFDT agit au sein de la CMT en vue de réaliser une restructuration du syndicalisme mondial dans un mouvement unitaire qui ne saurait se limiter à une fusion au sommet de la CMT et de la CISL.

Cette restructuration doit viser tout particulièrement les organisations syndicales actuellement sans affiliation syndicale internationale et favoriser une action syndicale clairement anticapitaliste et antiimpérialiste. Elle doit se réaliser sur des bases claires en ce qui concerne les orientations et ne

doit pas aboutir à une rupture du dialogue avec la FSM et les organisations nationales qui lui sont affiliées.

406. C'est dans ce contexte que la question de l'affiliation internationale de la CFDT est posée.

Elle maintiendra son adhésion à la CMT à condition que celle-ci s'inscrive positivement dans ce processus unitaire qui implique, à terme, sa propre disparition. S'il s'avérait, à un moment donné, que la CMT ne veuille pas remplir ces conditions, l'affiliation de la CFDT à la CMT pourra être remise en cause.

407. Le congrès mandate le Bureau national pour apprécier la situation et, le cas échéant, saisir le Conseil national, celui-ci pouvant suspendre provisoirement la participation aux travaux de la CMT.

La décision de se désaffilier, comme toute décision d'affiliation ne pouvant être prise que par un congrès, le 38ème congrès fera le point sur l'évolution de la situation internationale et sur le problème de l'affiliation de la CFDT.

■ Pour des structures et une pratique syndicale de masse et de classe

a) Améliorer le rapport de forces.

408. Améliorer le rapport de forces pour la défense concrète des travailleurs et construire la société socialiste autogestionnaire exige l'implantation et le développement de la CFDT dans toutes les entreprises et administrations et parmi toutes les catégories de travailleurs.

409. Le renforcement de la CFDT doit reposer d'une part sur un effort constant de syndicalisation et d'autre part sur une démocratie syndicale favorisée par des options claires et compréhensibles par tous.

Un tel renforcement permettrait de disposer de l'information sur les réalités vécues par l'ensemble de la classe ouvrière dans tous les secteurs professionnels et géographiques, d'y développer et soutenir l'action consciente de la grande majorité des travailleurs, de populariser nos perspectives, de combattre l'idéologie dominante, de disposer des moyens financiers indispensables au financement de l'action.

b) La diversité de la classe ouvrière

410. La diversité de la classe ou-

vière constitue une composante du rapport de forces dans la lutte de classe.

411. Les difficultés demeurent pour une prise en charge par les organisations pour une réelle intégration des problèmes des catégories et pour assurer la représentation des femmes, jeunes, immigrés, dans les instances statutaires.

412. En conséquence, le congrès invite les organisations à poursuivre leurs efforts pour prendre en compte la volonté croissante des travailleuses, des immigrés, des jeunes à être parties prenantes dans le combat commun avec leurs spécificités.

413. Le congrès décide que toutes les organisations confédérées doivent avoir pour objectifs l'implantation d'unions interprofessionnelles de retraités afin que ces derniers puissent prendre en charge leurs problèmes et poursuivre l'action dans leur nouvelle condition, en liaison avec leur syndicat, leur fédération et leurs unions régionales interprofessionnelles.

414. Le congrès rappelle que l'insertion des ingénieurs et cadres dans les sections syndicales d'entreprise et les syndicats doit, dans le respect des apports réciproques, élargir efficacement l'action, la réflexion collective et permettre de réaliser l'unité des travailleurs dans la définition des revendications et des méthodes d'action.

415. Le congrès confirme que la participation effective de toutes les fédérations à la vie et au financement de l'Union confédérale des cadres a pour objectif d'aider l'ensemble des organisations à la syndicalisation des ingénieurs et cadres et de rechercher en commun avec elles les moyens de leur participation à l'action.

Des moyens d'expression adaptés à la situation particulière des cadres dans le processus de production et dans la société présente justifient l'existence de l'UCC.

416. Le congrès souligne l'importance pour les femmes, les immigrés, les jeunes, les retraités, les ingénieurs et cadres, de disposer de moyens d'expression au sein de la CFDT sans pour autant créer des structures parallèles qui freineraient l'insertion de ces catégories sociales dans la lutte collective. Il s'agit d'une mise en œuvre concrète, dans la pratique syndicale, de notre volonté de faire de la CFDT la confédération de l'égalité des droits.

c) Accroître le rôle des adhérents

417. Le syndicat est l'organisation de classe et de masse que se donnent les travailleurs pour exprimer collectivement leurs revendications, les faire aboutir par l'action et changer leur condition.

418. Dans cette pratique, la participation des adhérents est essentielle et irremplaçable pour :

- connaître la réalité sociale et les aspirations des diverses catégories de travailleurs ;
- définir une politique d'action ;
- proposer aux travailleurs des objectifs et des moyens d'action.

419. Il convient d'accorder la priorité à la démocratie et à la répartition des tâches entre le maximum d'adhérents. Des règles permanentes de fonctionnement, également valables en période d'action, doivent être trouvées afin de donner aux adhérents les pouvoirs de décisions dans l'orientation du syndicat et de contrôler sa mise en œuvre.

d) adapter nos structures

420. Les structures syndicales doivent permettre de recueillir et de traiter l'information, d'assurer les liaisons nécessaires à la confrontation démocratique et à l'élaboration collective.

421. Le syndicat doit rester la structure politique de base des organisations professionnelles et interprofessionnelles pour donner à l'action toute sa dimension de classe. C'est pourquoi, le syndicat de métier, de catégorie, d'entreprise ou de service ne saurait convenir comme forme d'organisation. Le syndicat repose sur des sections syndicales d'une même industrie ou d'un secteur d'activité, dans un secteur géographique donné, dont le fonctionnement démocratique dicte les limites territoriales.

422. En conséquence, le syndicat national ne peut être qu'une forme d'organisation exceptionnelle.

Le congrès insiste auprès des syndicats nationaux existants pour qu'ils engagent une procédure visant à leur substituer des syndicats dont le champ d'activité géographique favorisera l'exercice de la démocratie syndicale et l'insertion dans toutes les structures interprofessionnelles de la CFDT.

423. Le rôle du syndicat est :

- d'élaborer et mettre en œuvre la politique syndicale commune à l'ensemble des travailleurs concernés (conventions collectives, accords d'entreprise, etc.) par la confrontation des sections syndicales en intégrant les réalités diverses qu'elles représentent :

- de participer activement à l'élaboration des positions de la CFDT ;

- de mener les luttes sur les problèmes communs à l'ensemble des travailleurs du champ d'activité du syndicat en aidant les sections syndicales d'entreprise à :

- conduire l'action ;
- inscrire les revendications dans les luttes d'ensemble de la classe ouvrière ainsi que dans nos perspectives de transformation de la société ;

- favoriser la participation des travailleurs aux assemblées générales organisées par les sections à présenter et faire respecter la démocratie ;

- de réaliser l'expression de la solidarité sous toutes les formes ;

- de développer les orientations de la CFDT tant sur les objectifs professionnels qu'interprofessionnels ;

- d'accroître l'influence de la CFDT notamment par l'implantation de nouvelles SSE et le renforcement des SSE existantes, l'information et la formation des militants, adhérents et travailleurs ;

- d'aider à l'animation et à la structuration des SSE ;

- d'accueillir les isolés ;

- d'assurer la liaison avec les nouveaux adhérents effectuant leur service militaire ;

- d'assurer la gestion collective des cotisations et les tâches administratives.



424. Les syndicats se regroupent en unions interprofessionnelles (unions locales, unions interprofessionnelles de bases ou unions interprofessionnelles de secteurs, unions départementales) dans le cadre de la politique d'organisation et d'action qu'ils ont décidée en union régionale.

Les structures interprofessionnelles ont principalement pour but de :

- permettre une confrontation interprofessionnelle entre branches afin de situer les analyses syndicales, problèmes et actions spécifiques d'un secteur dans la lutte globale des travailleurs et les perspectives de la CFDT ;

- prendre des initiatives d'action sur des problèmes communs à l'ensemble des travailleurs d'une localité, d'un département ou d'une région ;

- organiser le soutien aux conflits en cours en contribuant à leur popularisation, en développant la solidarité, en prenant, en liaison avec les organi-

sations concernées, des initiatives d'action et de manifestations appropriées et, dans certaines circonstances, en coordonnant les luttes en cours pour les inscrire dans les luttes d'ensemble de la classe ouvrière ;

- prendre en charge en liaison avec les structures professionnelles la propagande et la syndicalisation ;

- développer des activités de formation syndicale de manière à mettre en place une base commune de formation des militants se conjuguant avec les activités de formation des fédérations.

425. L'action interprofessionnelle est menée par les unions régionales comprenant les unions départementales existantes et les unions locales. Si l'union régionale ne comprend pas d'unions départementales, il est de sa responsabilité politique d'établir les indispensables structures intermédiaires entre la région et les unions interprofessionnelles de base.

426. Afin que la dimension de classe et de masse du syndicalisme soit prise en compte par l'ensemble des syndicats, il est indispensable que seuls ces derniers, en liaison avec leurs sections syndicales d'entreprise, aient la responsabilité de mandater les militants qui les représentent au sein des structures interprofessionnelles.

Le fonctionnement ordinaire des structures professionnelles et interprofessionnelles repose sur la délibération des conseils, c'est-à-dire de militants élus ou désignés pour assurer le fonctionnement de l'organisation.

L'utilisation des mandats pendant le temps de travail et à l'extérieur de l'entreprise, notamment celui de délégué syndical, doit être recherché en vue de participer aux travaux des structures syndicales professionnelles et interprofessionnelles.

427. Les évolutions de la société industrielle et la nécessité d'améliorer l'efficacité de la lutte de classe pour mieux développer le rapport de forces conduisent à la révision des frontières fédérales, c'est-à-dire du champ d'activité des fédérations.

428. Le congrès enregistrant :

- La création de la fédération Interco qui regroupe les syndicats CFDT menant l'action dans les secteurs dépendant ou sous tutelle du ministère de l'Intérieur ;

- Le processus engagé pour le regroupement des fédérations agissant dans les secteurs du transport et de l'équipement.

mandate le Bureau national pour que le champ d'activité des fédérations, découlant de la révision des frontières fédérales, soit établi au plus tard pour le 38ème congrès, à partir des orientations contenues dans le rapport général. Les syndicats doivent être impliqués dans la révision des frontières fédérales.

e) Les moyens financiers

429. Les moyens financiers doivent être à la hauteur des objectifs que s'est fixée la CFDT car ils conditionnent l'action : c'est pourquoi, toutes les organisations confédérées doivent attacher une grande importance aux questions financières et mener un travail permanent d'explication et d'information.

403. La régularité de la perception des cotisations — en application de la charte financière — et de leur versement au SCPVC est un élément essentiel de la vie syndicale. Le collectage régulier est une nécessité vitale : il exige rigueur et contrôle de la part de l'ensemble des organisations.

La formation à la gestion des trésoriers, des militants et responsables doit devenir une priorité.

f) La presse confédérale

431. La presse confédérale est un moyen important pour le développement de la CFDT et de son action et pour l'information des travailleurs sur leurs luttes. C'est un outil pour les militants dans la lutte de classe.

432. Un abonné pour 10 adhérents : c'est l'objectif de « Syndicalisme » hebdo, d'ici le prochain congrès. Pour cela, il faut à la fois que chaque structure fasse sien cet objectif et que le contenu de l'hebdo soit encore amélioré et adapté aux besoins des militants.

433. De même, par son contenu et la prise en charge résolue de sa diffusion par toutes les sections syndicales, « Syndicalisme » magazine doit progresser vers son objectif : devenir le journal de masse des adhérents et sympathisants CFDT.

434. Par ailleurs, « CFDT Aujourd'hui », les brochures confédérales, l'agenda et le guide pratique, les affiches et le matériel de propagande, doivent être utilisés au mieux pour la réflexion, la formation, l'action et la syndicalisation.

g) La formation syndicale.

435. La formation syndicale, élément de la stratégie de la CFDT, a pour objectif de mettre en œuvre une politique d'action s'inscrivant dans les perspectives de la CFDT. Pour ce faire, elle doit contribuer à développer la capacité des travailleurs à partir des situations qu'ils vivent, de leur expérience, l'ensemble des informations mises à leur disposition, à décider collectivement des revendications et des formes d'action, à en évaluer les résultats.

436. Dans ce but, seront poursuivies la politique de décentralisation ainsi

que le travail déjà entrepris au plan confédéral en vue de développer chez les militants, à partir de l'action, la capacité d'analyse, d'élaboration et de décision collectives, de réflexion critique et de synthèse, d'affermir la cohésion de l'organisation et mettre en œuvre la politique des hommes.

La Confédération en continuant sa politique de décentralisation de la formation syndicale prendra les moyens d'incitation et d'intervention pour maintenir la cohérence nécessaire entre les politiques de formation régionales et fédérales. La confédération doit également être en capacité d'intervenir pour éviter le développement d'inégalités entre les organisations.

■ Poursuivre l'unité d'action

437. Les luttes importantes menées par les travailleurs pour combattre la politique du gouvernement et du patronat ont montré l'efficacité de l'unité d'action. L'accord CFDT-CGT du 26 juin 1974 se situe dans ce contexte.



438. L'unité d'action est devenue un moyen central de la pratique de la lutte de classe et de masse de la CFDT. Elle est le meilleur moyen de réaliser un rapport de forces favorable à l'aboutissement des revendications des travailleuses et des travailleurs.

Elle implique une élaboration autonome des positions des organisations CFDT, pour popularisation auprès des travailleurs et en débattre avec eux. La recherche des positions communes doit viser à vérifier les objectifs revendicatifs pour toutes les catégories de travailleurs ainsi que les formes de lutte. C'est en fonction de cette pratique qu'en tout état de cause la CFDT prendra ses responsabilités.

La pratique de l'unité d'action constitue ainsi par la confrontation et le dialogue qu'elle instaure, un moyen de clarifier les positions des organisations syndicales, de cerner les divergences pour mieux les dépasser.

439. C'est pourquoi, le congrès, tout en constatant les difficultés pour parvenir à un accord avec la CGT sur la conception du socialisme, les divergences stratégiques, idéologiques actuelles et les problèmes rencontrés dans la pratique de l'unité d'action, confirme les orientations antérieures et déclare que l'unité d'action doit être poursuivie et renforcée.

440. En conclusion, le congrès enregistre les progrès réalisés dans la définition et la mise en œuvre de la stratégie de la CFDT.

Dans le but de réunir les conditions permettant de donner une issue positive à la crise, le 37ème congrès mandate la Confédération :

- pour impulser un débat en vue d'approfondir les objectifs revendicatifs crédibles assurant l'échec des politiques patronale et gouvernementale et porteur d'un autre type de développement ;

- pour poursuivre l'effort nécessaire à la mise en œuvre à tous les niveaux de la CFDT d'une pratique démocratique de masse et de classe, ce qui suppose :

- le renforcement du rôle du syndicat et des adhérents dans la détermination des objectifs et des formes de lutte ;

- l'expression dans les structures syndicales des diverses catégories de la classe ouvrière ;

- la prise en compte par tous les travailleurs de la dimension internationale de la lutte de classe ;

- une action efficace sur tous les terrains de la lutte anticapitaliste car tous sont utilisés pour réaliser l'accumulation du capital ;

- la nécessité de donner au syndicat les moyens matériels nécessaires à cette action de masse

C'est par cette amélioration permanente de sa pratique syndicale que la CFDT prendra la place qui lui revient dans la transformation sociale à égalité avec les partis politiques : l'autonomie ne se décrète pas, elle se construit par l'autorité acquise dans la lutte.

441. Cette action permettra de dépasser la situation actuelle de division syndicale et de réunir les conditions du rassemblement dans une même organisation de tous les travailleurs et travailleuses attachés à une conception authentiquement démocratique du syndicalisme et de la société.

Le congrès appelle toutes les organisations de la CFDT à développer une pratique démocratique de masse pour faire progresser notre conception d'un socialisme autogestionnaire donnant aux travailleurs un pouvoir réel sur leur situation et leur devenir et leur permettant d'être, dès aujourd'hui, les acteurs des solutions à apporter à leurs problèmes.

Projet de résolution pour la charte financière

**Le projet de résolution ci-dessous a été adopté par le CN
par 780 voix contre 161 et 477 abstentions,
soit une majorité de 55 %,
11,35 % de non et 33,64 % d'abstentions**

1 — Le 37ème congrès de la CFDT après avoir dressé le bilan de la charte financière décide de l'actualiser et de la compléter par les dispositions suivantes :

TAUX DE LA COTISATION PERÇUE AUPRES DE L'ADHERENT

2 — La cotisation mensuelle minimum perçue auprès de l'adhérent sera égale, au 1er janvier 1979, à 0,75 % de son salaire mensuel réel net, comme défini au paragraphe 2 de la charte financière.

3 — La cotisation est due par tous les adhérents sur l'ensemble de leur rémunération nette perçue, même en cas de situation particulière (apprentis, congé maladie ou accident, congé maternité, formation, chômage, travail à temps partiel, etc.)

PARTS GARANTIES AUX STRUCTURES DE BASE-PARTS FEDERALES ET REGIONALES

4 — Les ressources dégagées par le relèvement de la cotisation de 0,65 % à 0,75 % du salaire serviront à revaloriser :

5 — Pour moitié, la part minimum garantie aux syndicats.

6 — Pour moitié, les minima et maxima des fourchettes dans lesquelles s'inscrivent les parts fédérales et régionales.

7 — La part minimum assurée aux UIB (Unions locales d'agglomération, de secteur ou d'arrondissement) dans la part régionale sera également revalorisée.

8 — Le Conseil national d'avril 1978 sera saisi de propositions chiffrées découlant de l'orientation ci-dessus.

LES PARTS NATIONALES INTER-PROFESSIONNELLES

9 — Les paragraphes 20 et 21 de la

charte financière sont remplacés par les dispositions suivantes :

10 — Interprofessionnellement, au niveau confédéral, existent les parts :

- confédérales proprement dites,
- solidarité syndicale mondiale,
- fonds d'organisation.

Le congrès confédéral peut en créer d'autres, limitées ou non dans le temps, pour le financement d'activités ou de réalisations nouvelles ou exceptionnelles.

11 — Ces parts sont comprises dans la valeur du timbre payé au SCPVC ainsi que celle de la CNAS (suivant le taux choisi par le syndicat), de la fédération et de la région.

12 — Sur proposition du Bureau national, il appartient au Conseil national de fixer chaque année le pourcentage d'augmentation des parts nationales interprofessionnelles sur la base de la formule d'indexation retenue au paragraphe 24 de la charte financière. Le Conseil national dispose d'une marge de plus ou moins un pour cent.

13 — Le Congrès confédéral intervient obligatoirement dans le cas où la politique confédérale conduirait à diminuer ou à majorer certaines parts nationales interprofessionnelles par rapport à l'application de la formule d'indexation. (1)

FINANCEMENT DE L'UNION CONFEDERALE DES RETRAITES

14 — Le financement de l'UCR est assuré par les adhérents de toutes les organisations CFDT de retraités.

15 — L'objectif à atteindre, par étapes, pour 1980 est que la part nationale UCR atteigne une valeur égale à 75 % de la part confédérale en 1980.

16 — Les étapes sont fixées comme suit :

ADHERENTS RETRAITES	1975	1976	1977	1978	1979
● Non rattachés à une union fédérale de retraités	27,32 %	38 %	45 %	55 %	65 %
● Rattachés à une union fédérale de retraités	13,66 %	27 %	39 %	51 %	

17 — Le pourcentage des cotisations perçues auprès des adhérents re-

traités devrait être égal à 0,30 % de leur retraite en 1980.

18 — A partir de la pratique qui s'instaurera pour le financement de l'action de retraités, à tous les niveaux, le Bureau national est mandaté pour rechercher comment la charte financière sera applicable, à terme, aux adhérents retraités.

LE FONDS D'ORGANISATION

19 — Le congrès mandate le bureau national pour formuler des propositions relatives à l'utilisation des ressources du fonds d'organisation, à compter du 1er janvier 1980, en tenant compte de l'expérience du plan 1974-1979.

20 — Le Bureau national devra soumettre des propositions pour décision, au plus tard au Conseil national de janvier 1979.

21 — Ces propositions pourront s'orienter vers une répartition de la part du fonds d'organisation entre les opérations de caractère national, fédéral et régional en liant celles-ci :

● à la réalisation d'investissements dans des secteurs stratégiques nommément désignés.

● à la solidarité nécessaire à l'égard des organisations ne disposant pas d'un minimum de moyens pour assumer leurs responsabilités essentielles.

(1) Dans le cadre des statuts actuels, il revient au congrès de fixer le montant des parts nationales interprofessionnelles pour l'année 1977. Au cas où les dispositions ci-dessus ne seraient pas approuvées, le congrès aurait à se prononcer sur des propositions qui seront élaborées par le Bureau national au cours de sa réunion des 6 et 7 mai.

Projet de modification des statuts confédéraux

La fédération française des syndicats de banques et établissements financiers a retiré, le 5 avril, les demandes qu'elle avait présentées en vue de modifier les articles 18 et 19 des actuels statuts confédéraux (demandes qui avaient été portées à la connaissance des organisations dans « Syndicalisme » du 11.12.75).

De ce fait, il ne reste plus qu'une demande de modification. Celle-ci émane du Syndicat général des cadres et employés du Crédit foncier de France, qui demande que le mot « travail » qui figure dans l'intitulé de la confédération (« Confédération française démocratique du travail », article 1 des statuts actuels) soit remplacé par le mot « travailleurs ». Le sigle CFDT voudrait alors dire : « Confédération française démocratique des travailleurs ».

Projet de résolution sur la CNAS

Le projet de résolution sur la CNAS que nous avons longuement présenté dans le n° 1585 de « Syndicalisme » et qui sera soumis au congrès a été adopté à mains levées par le Conseil national. On a enregistré une voix contre et 20 abstentions.

Conformément à la décision du 36ème congrès qui donnait mandat au comité de gestion de la CNAS pour poursuivre la réflexion entreprise, notamment sur :

- le montant et la diversité des interventions ;
 - le rapport cotisation / prestation de grève ;
 - le nombre de catégories ;
 - la capacité de résistance ;
- afin de perfectionner, en tant que moyen de développement de l'action, la caisse de résistance,

le 37ème congrès, après avoir pris connaissance du premier bilan de la CNAS, des conclusions de l'analyse faite par le comité de gestion, décide :

1. de retenir l'objectif à atteindre progressivement d'une seule catégorie pour l'ensemble des adhérents et dans cette perspective de réaliser une étape intermédiaire avec 3 catégories au 1er janvier 1980 ;

2. en conséquence de fixer pour les 3 années à venir l'évolution des cotisations de la caisse de résistance comme suit :

		Augm.	1977	Augm.	1978	Augm.	1979
Taux 1	Cotisation	+ 0,21	1,39	+ 0,22	1,61	+ 0,23	1,84
	Prestation		8,30		9,60		11
Taux 2	Cotisation	+ 0,21	2,41	+ 0,23	2,64	+ 0,25	2,89
	Prestation		14,40		15,80		17,30
Taux 3	Cotisation	+ 0,38	3,60	+ 0,43	4,03	+ 0,48	4,51
	Prestation		21,60		24,10		27
Taux 4	Cotisation	+ 0,20	4,57	+ 0,17	4,74	+ 0,16	4,90
	Prestation		27,70		28,40		29,40

3. de donner mandat au comité de gestion de la CNAS pour prolonger la réflexion notamment sur :

- la mise en application des orientations ainsi décidées ;
- les conséquences qui pourraient en découler ;
- l'évolution de la capacité de résistance ;

afin de perfectionner cet important outil d'action syndicale de lutte de classe qui permet une solidarité active de tous les adhérents CFDT envers ceux qui sont engagés dans des conflits ou victimes de la répression patronale.

Le prochain congrès délibérera sur les conclusions de cette étude et prendra toutes décisions utiles.

Projet de résolution sur le financement de la politique immobilière

Dans le n° 1591 du 11 mars 1976, « Syndicalisme » a expliqué les problèmes posés par le financement de la politique immobilière. La création d'un fonds immobilier sera proposée au congrès dans le projet de résolution ci-dessous :

Le Congrès, informé de la politique immobilière mise en œuvre en application de la motion votée par le 36ème congrès, décide la création au 1er janvier 1977 d'une part de la cotisation, s'ajoutant aux parts nationales interprofessionnelles énumérées à l'article 20 de la charte financière.

Cette part, dont le montant est fixé à 0,10 F, est destinée à alimenter un fonds immobilier. Elle n'est pas soumise aux modalités de l'indexation faisant l'objet de l'article 24 de la charte financière.

La durée d'application de la part « fonds immobilier » et son montant, feront l'objet d'un nouvel examen, à l'occasion de la définition des réalisations futures de la politique immobilière.

En conséquence, les articles 20 et 24 de la charte financière sont modifiés comme suit :

- 20 — Interprofessionnellement, au niveau confédéral, existent les parts :
- confédérale proprement dite ;
 - solidarité syndicale mondiale ;

- fonds d'organisation ;
- fonds immobilier d'une valeur de 0,10 F à compter du 1.1.1977 et non soumise aux modalités d'indexation prévues à l'article 24 ;

Le reste sans changement.

24 — ajouter in fine :

La durée d'application de la part fonds immobilier et son montant, feront l'objet d'un nouvel examen, à l'occasion de la définition des réalisations futures de la politique immobilière.

Projet de résolution sur l'action

Ce projet de résolution a été adopté au CN par 1 207 voix pour, 247 abstentions et aucune voix contre, soit une majorité de 83 % et 17 % d'abstentions.

11. Le 37ème congrès a fait le point sur les luttes menées ces dernières années.

12. Face à une résistance patronale et gouvernementale de plus en plus forte, ces luttes se sont multipliées. Au-delà des résultats importants obtenus dans la satisfaction des revendications, elles ont permis aux travailleurs d'acquiescer une plus grande conscience de classe. Elles ont révélé leur capacité à s'organiser et à agir. Elles leur ont fait mieux percevoir et analyser la réalité du système capitaliste et découvrir la nécessité de transformations fondamentales.

13. Les luttes sur l'emploi, plus vigoureuses et plus déterminées, ont remis en cause le mode de développement capitaliste et ses conséquences sur la nature et la localisation des emplois et sur l'utilité sociale des produits fabriqués. Les luttes sur les conditions de travail ont contesté directement le type d'organisation du travail imposé par le mode de production capitaliste. Les luttes sur le pouvoir d'achat des salaires et autres indemnités ou pensions se sont attaquées à toute une conception hiérarchique et inégalitaire de la société.

14. Pour mettre en échec la politique patronale et gouvernementale, les organisations CFDT ont pris la plus large part dans la mobilisation des travailleurs et dans les initiatives d'action qui se sont traduites notamment par la multiplication des occupations d'entreprise. Elles ont dénoncé la politique patronale et gouvernementale, sensibilisé l'opinion autour des conflits, renforcé l'unité d'action et organisé systématiquement le débat démocratique à la base, tant sur les objectifs que sur les méthodes d'action.

15. Le renforcement continu de la CFDT est le résultat de cet effort.

21. La crise structurelle du système capitaliste se poursuit ; elle affecte l'ensemble des rapports sociaux, économiques, politiques et culturels capitalistes.

22. Pour surmonter cette crise et dans le but de maintenir leur pouvoir et leurs profits, patronat et gouvernement développent une stratégie dominante qui vise à rétablir des conditions stables d'exploitation et de domination par le chômage, l'inflation, la peur, la propagande, le conditionnement, la mise en cause des libertés. Ils cherchent à imposer de nouvelles restructurations industrielles et concentrations financières, de nouveaux choix technologiques ou énergétiques, la privatisation des services rentables du secteur public, une nouvelle division internationale du travail, une insécurité permanente de l'emploi.

23. Ils s'opposent aux revendications des travailleurs avec un refus obstiné de la négociation et multiplient les manœuvres de diversion.

24. Ils veulent nous faire payer les frais de la crise.

31. Pour la CFDT, ce sont les luttes sociales, sur tous les terrains, qui sont le moteur de la transformation sociale.

32. Seules des luttes résolues, unitaires, majoritaires, seront capables de donner à la crise une issue positive pour les travailleurs.

33. Elles doivent combattre efficacement les politiques patronales et gouvernementales :

- de restructuration ;
- d'austérité imposée aux travailleurs ;
- d'intensification et de déqualification du travail ;
- de division de la classe ouvrière par toute une politique de statuts différents ;
- d'aggravation du conditionnement idéologique pour intégrer et démobiler les travailleurs ;
- de refus obstiné de toute négociation véritable, au besoin en signant des accords au rabais avec des organisations minoritaires complaisantes ;
- de développement d'une répression individuelle et collective et de mise en cause du droit de grève.

34. Elles doivent s'articuler sur des revendications communes

à tous les travailleurs et des politiques d'action coordonnées où les objectifs revendicatifs immédiats sont élaborés par les organisations confédérées avec les travailleurs.

35. En ce qui concerne les travailleurs immigrés, la prise en charge de leurs besoins spécifiques doit se développer dans toutes les structures syndicales, qui doivent agir pour la satisfaction des revendications définies dans la résolution sur l'immigration adoptée par le 36ème congrès.

36. Les objectifs de transformation qui en découlent élargissent la revendication et assurent la cohérence de l'action avec les perspectives socialistes autogestionnaires de la CFDT.

37. Il faut donc intensifier et unifier l'action POUR :

40. LE MAINTIEN, LA PROGRESSION DU POUVOIR D'ACHAT. LA REDUCTION DES INEGALITES.

401. Progression non hiérarchisée du pouvoir d'achat pour tous les travailleurs avec une augmentation plus importante pour les bas salaires afin de réduire progressivement la hiérarchie des rémunérations. L'indice Insee ne permet pas de mesurer valablement le pouvoir d'achat des travailleurs.

402. Smic à 2 000 F par mois pour 40 heures hebdomadaires.

403. Connaissance des salaires réels et de la structure de la masse salariale.

404. Amélioration substantielle du pouvoir d'achat des retraités par la fixation du montant de celles-ci à 80 % de la rémunération globale des 10 meilleures années.

405. Fixation du minimum des retraites à 80 % du Smic revendiqué, soit 1 600 F par mois (53 F par jour).

406. Refonte complète des prestations familiales qui doivent compenser les frais réels occasionnés par la présence des enfants, le rattrapage du retard et une augmentation immédiate de 100 F par enfant, dès le premier.

407. Garantie d'un revenu de remplacement égal à 80 % du salaire dans tous les cas où il y a impossibilité de travailler, comme étape vers le maintien du salaire d'activité.

Dès maintenant, en cas d'accident du travail ou de maladie professionnelle, maintien du salaire antérieur.

408. Suppression de l'avance de frais en cas de maladie, par la généralisation du tiers payant et, dès maintenant, remboursement à 80 % minimum de tous les soins dans la perspective de la gratuité.

409. Soutien des luttes actuelles pour l'ouverture de nouvelles pharmacies mutualistes.

410. Maintien du salaire dans tous les cas de chômage total ou partiel et un minimum de ressources égal au SMIC pour tous ceux qui sont à la recherche d'un emploi.

411. Interdiction des poursuites, saisies, expulsions, coupures de gaz, eau, électricité pour les travailleurs subissant des pertes de revenus en raison du chômage, de la maladie, des accidents du travail.

412. Réforme fiscale complète réalisant une véritable égalité devant l'impôt et une plus grande progressivité de toutes les formes d'impôts. Cela suppose notamment l'imposition de tous les revenus, leur publicité, l'accentuation de la lutte contre la fraude fiscale, la suppression de la TVA sur les produits de première nécessité et, en matière d'impôt sur le revenu, abattement à la base égal au Smic et abattement forfaitaire par enfant.

413. Suppression de toutes les discriminations (emploi, rémunération, formation...) dont sont victimes les travailleuses.

50. LE DROIT, POUR TOUS, A UN EMPLOI UTILE. LA REDUCTION DE LA DUREE DU TRAVAIL.

501 Refus du licenciement comme moyen de la restructuration du capitalisme.

502. Abolition du droit discrétionnaire des employeurs en matière d'embauche et de licenciement.

503. Garantie d'un reclassement préalable équivalent ou d'une formation professionnelle adaptée débouchant sur un emploi à tous les travailleurs dont le licenciement ne pourrait être évité.

504. Interdiction de toutes les heures supplémentaires régulières, fixation de la durée du travail à 8 heures par jour, 40 heures maximum par semaine, et réduction progressive de ces durées sans perte de salaire.

505. Mise en cause des horaires mobiles, variables... qui, sous couvert de libéralisme, ne changent rien de fondamental aux conditions de vie des travailleurs.

506. Abaissement à 60 ans de l'âge ouvrant droit à une retraite pleine et entière.

507. Embauche du personnel supplémentaire correspondant à la réduction de la durée du travail, à l'abaissement de l'âge de la retraite, à l'amélioration des conditions de travail et la réduction des cadences, priorité absolue d'embauche pour les chômeurs et les jeunes à la recherche du premier emploi.

508. Création immédiate de 200 000 emplois nécessaires au bon fonctionnement des services publics, notamment éducation nationale, PTT, Santé, Transports, etc.

509. Garantie d'emploi et application de toutes les dispositions statutaires à l'ensemble des personnels de la fonction publique et assimilés.

510. Suppression des entreprises de travail temporaire, limitation et stricte réglementation des contrats à durée déterminée.

511. Orientation différente des investissements et du crédit pour garantir et développer l'emploi et assurer les conversions nécessaires d'activités.

512. Etablissement progressif de nouveaux rapports internationaux mettant fin au pillage et au gaspillage des ressources des pays en voie de développement et réorientation des échanges internationaux dans le sens de l'intérêt réciproque, afin de réduire les inégalités et d'assurer une véritable coopération.

60. LES CONDITIONS DE VIE ET DE TRAVAIL

La CFDT refuse une organisation de la vie sociale soumise dans tous les domaines à la logique du profit qu'il s'agisse de la santé, du logement, de l'éducation, des loisirs, des transports.

Face à la dégradation des conditions de vie et de travail, due à ce type de développement capitaliste basé sur la recherche du profit maximum, la CFDT mène la lutte sur les revendications suivantes dont un bon nombre sont de nature à « revaloriser le travail manuel ».

601. Modification profonde de l'organisation actuelle du travail notamment par la remise en cause du processus de division, de parcellisation du travail et de déqualification des emplois.

602. Statut unique donnant les mêmes garanties sociales à tous les travailleurs quelle que soit leur catégorie.

603. Suppression du salaire lié au rendement et réduction des cadences de travail.

604. Suppression du travail posté et de nuit partout où il n'est pas indispensable pour des raisons de sécurité ou des impératifs techniques.

605. Réduction de la durée du travail posté, là où il ne peut être supprimé, par l'embauche d'une 5ème équipe sur la base d'une durée hebdomadaire de travail de 33 h 1/3.

606. Interdiction de laisser un travailleur seul dans un poste isolé.

607. Réelle sécurité et hygiène dans le travail notamment par des bâtiments, machines et processus adaptés à l'homme afin de supprimer l'insécurité et les travaux pénibles. Contrôle de la médecine du travail et application du « tiers temps » sur les lieux de travail.

608. Réparation intégrale des accidents du travail et des maladies dues au travail par le maintien du salaire, la réadaptation et la réinsertion professionnelle et sociale.

609. Droit pour tous à une formation initiale et permanente, générale et professionnelle, débouchant sur une qualification reconnue, un emploi utile, favorisant la promotion collective et l'élargissement de la culture personnelle.

610. Amélioration substantielle des conditions d'accueil, de formation et de vie des travailleurs immigrés et de leurs familles.

611. Création d'équipements collectifs de qualité favorisant la vie culturelle et sociale : équipements pour la vie quotidienne, crèches, logements, transports collectifs, équipements culturels, sanitaires et sociaux, bases de loisirs.

70. L'EXTENSION DES DROITS ET LIBERTES

La CFDT renforcera la lutte contre la répression anti-syndicale, contre le racisme et pour l'élargissement des libertés collectives et individuelles des travailleurs dans tous les secteurs, public, nationalisé et privé.

Les mêmes droits et les mêmes pouvoirs doivent être assurés à tous quels que soient le sexe, l'âge, la nationalité. Toute mesure discriminatoire doit être abrogée.

701. Réintégration effective des militants licenciés.

702. Egalité des droits des travailleurs immigrés avec les travailleurs français.

703. Temps d'information et de discussion pour les travailleurs sur le temps et le lieu de travail afin qu'ils puissent avec les délégués syndicaux et les délégués élus, s'informer, discuter et exercer un contrôle sur l'ensemble des problèmes posés dans l'entreprise : conditions de travail, investissements, production, sécurité, organisation du travail, emploi.

704. Attribution de moyens et de crédit d'heures aux sections syndicales pour leur activité interne, comme pour remplir des tâches syndicales extérieures à l'entreprise tant professionnelles qu'interprofessionnelles.

705. Extension de la législation sur les sections syndicales et les délégués syndicaux aux petites entreprises, augmentation du nombre de délégués dans les plus grandes, institutions de droits syndicaux spécifiques dans les groupes et les holding.

706. Extension et libre exercice du droit syndical dans la fonction publique.

707. Reconnaissance du droit d'expression et d'organisation dans l'armée.

708. Abrogation des lois et règlements anti-grève et notamment de la loi de 1963 pour les secteurs publics et nationalisés.

708. Généralisation et rénovation des structures de la juridiction du travail afin de permettre aux salariés un recours judiciaire rapide, efficace et gratuit.

710. Extension du congé-éducation et paiement de ce congé par l'employeur.

81. Ces revendications et ces objectifs répondent aujourd'hui aux besoins des travailleurs.

82. Leur satisfaction s'impose aussi pour assurer une reprise durable de l'activité économique.

83. Permettant d'amorcer une nouvelle orientation du type de développement, de nouveaux rapports internationaux fondés sur l'égalité et la coopération sont seuls capables de donner à la crise une issue positive dans le sens des intérêts des travailleurs et de la majorité du peuple, dans le sens de l'intérêt national et contre l'impérialisme.

84. Poursuivant ses efforts pour s'attaquer à la fois aux causes et aux conséquences de la situation faite aux travailleurs, la CFDT mettra tout en œuvre, à tous les niveaux pour :

841. Lier en permanence action immédiate, objectifs de transformation et perspective socialiste.

842. Réaliser et consolider l'unité d'action intersyndicale la plus large tout en poursuivant son propre effort d'élaboration démocratique et de développement notamment par la pratique régulière d'assemblée d'adhérents.

843. Développer des objectifs et des formes de lutte commune à l'échelle européenne et mondiale.

844. Renforcer dans la convergence des luttes, l'union des forces populaires.

845. Faire progresser partout la conscience collective de la nécessité du socialisme démocratique, de la socialisation, de la planification démocratique et de l'autogestion.

85. La coordination et le développement de l'action syndicale, pour la satisfaction des revendications, sont de la responsabilité des structures professionnelles et interprofessionnelles.

86. La Confédération jouera son rôle d'information, d'impulsion, de soutien et de coordination de l'action.

87. Dès lors que les conditions en seront réunies, la Confédération prendra des initiatives d'action sur les problèmes communs.

88. La responsabilité de la CFDT est de développer l'action revendicative pour :

- faire aboutir les revendications immédiates

- faire progresser le rapport des forces au profit des travailleurs

- parvenir à une mobilisation consciente de la majorité pour imposer le passage au socialisme.

90. Le renforcement de la CFDT, instrument privilégié que se donnent les travailleurs, est indispensable pour imposer la satisfaction des revendications et construire le socialisme démocratique autogestionnaire.

91. Le congrès appelle l'ensemble des travailleurs à participer à cette lutte collective en adhérant à la CFDT.

cfdt syndicalisme hebdo

N° 1596 — 15 avril 1976

Nucléaire : lettre ouverte à Giscard

Voici de très larges extraits de la lettre qu'au nom de la CFTD, Edmond Maire a adressée le 9 avril à Giscard d'Estaing pour lui demander de suspendre pendant trois ans le développement nucléaire français.

Monsieur le Président,

Dans quelques jours, vous allez prendre des décisions d'une très grande importance dans le domaine de l'énergie. Vous devez, en effet, décider de la poursuite du programme électro-nucléaire qui prévoit le lancement d'une nouvelle tranche de centrales comportant des unités de 1 300 méga-watts de type américain Westinghouse et des surrégénérateurs cinq fois plus puissants que le prototype en fonctionnement.

Pour produire les combustibles nécessaires à ces centrales, le programme comporte une série d'installations dont le coût ne cesse d'augmenter.

La CFTD condamne cette orientation qui est contraire aux intérêts de notre pays, des travailleurs et des Français.

Les décisions que vous allez prendre concernent les travailleurs chargés de la recherche, de la réalisation et du fonctionnement des installations électro-nucléaires ainsi que de celles du cycle du combustible.

Or, le rythme donné au programme est incompatible avec le respect des normes de sécurité et avec l'établissement de conditions de travail acceptables.

... Nous affirmons qu'EDF n'est pas en mesure d'assurer correctement ses responsabilités dans l'exécution du programme nucléaire actuel, en raison de son ambition et de la précipitation avec laquelle on veut le réaliser.

Vos choix intéressent tous les Français par leurs conséquences.

La sécurité des installations nucléaires et particulièrement des surrégénérateurs est contestée par de nombreux spécialistes en France et dans le monde. Leur impact sur l'environnement est encore mal évalué. Nous léguerons aux générations futures des monceaux de déchets hautement toxiques et nous aurons engagé le pays sur la voie d'un type de développement qui implique une concentration accrue du pouvoir et un contrôle policier permanent.

... Dans un avenir bien proche, dès 1985, l'alimentation des foyers et des entreprises en électricité dépendra, pour les trois-quarts, du bon fonctionnement d'un modèle de réacteur sur lequel nous n'avons encore aucune expérience...

Le financement du programme énergétique est si lourd que la commission du 7ème Plan n'a pu qu'émettre des doutes sur la possibilité de l'assurer...

Le poids de ces charges s'opposera à la satisfaction d'autres besoins de financement. Le sous-développement de certaines branches d'activité ou de services collectifs aura des conséquences négatives pour l'emploi, la satisfaction de besoins populaires et les exportations.

Critiquable du point de vue de la sécurité et de l'emploi, le programme nucléaire ne peut être défendu au nom de l'indépendance nationale. On ne peut parler de progrès dans l'autonomie alors que l'on se fie à une technologie américaine, que le financement reposera en grande partie sur des

emprunts internationaux et que l'approvisionnement en uranium dépendra largement d'importations.

Après l'erreur du tout pétrole, nous devons et nous pouvons éviter le pari du tout nucléaire. Nous nous opposons d'autant plus à l'option nucléaire que d'autres solutions existent. Elles reposent sur une plus grande diversification dans les efforts à entreprendre.

Il faut mieux exploiter les possibilités nationales : charbon et hydraulique. Il faut réaliser un vaste plan d'économie... Il faut rechercher des accords de longue durée avec les producteurs de charbon, de gaz et de pétrole sur la base d'échanges avantageux pour les deux parties, ce qui favorisera nos exportations. Il faut, enfin, développer les énergies de l'avenir et, en priorité, l'énergie solaire.

Notre proposition n'exclut pas l'énergie nucléaire, elle lui fait une place raisonnable : celle que permettra la mise en service des centrales en cours de construction.

Pour mettre en œuvre cette politique, la CFTD juge indispensable que l'ensemble du secteur de l'énergie soit placé sous contrôle public et échappe à l'avidité des groupes internationaux.

Toutes ces réflexions nous amènent, Monsieur le Président, à vous demander publiquement de ne pas faire un choix irréversible et de suspendre, pour trois ans, le développement nucléaire. C'est le délai que nous estimons nécessaire pour mener à bien le programme en cours dans de meilleures conditions pour les travailleurs, pour tester la sécurité et la fiabilité économique des centrales actuelles et poursuivre les études sur les nouvelles filières : pour apprécier les technologies nouvelles capables de réduire les consommations ou de créer de nouvelles sources économiques d'énergie ; pour réévaluer nos ressources nationales à la lumière de nouveaux critères ; pour engager la diversification et la consolidation de nos rapports avec les pays producteurs d'énergie, enfin pour résoudre les problèmes posés par les déchets radioactifs.

Il faudra bien trois années aussi pour assurer l'information des Français et ouvrir un véritable débat public sur le type de développement énergétique que nous voulons pour la France.

Au terme de cette période, c'est la volonté nationale qui devra trancher par les voies démocratiques.

Enfin, il est au moins une décision qu'il faut prendre tout de suite... c'est celle de ne pas donner à un Etat étranger, quel qu'il soit, la possibilité de se doter ou d'augmenter son stock d'armes atomiques, à partir des équipements ou des services nucléaires vendus par les entreprises étrangères.

La CFTD attache à ce point une extrême importance. La dissémination d'armes nucléaires n'est déjà que trop grande, les contrôles internationaux sont fragiles ; vous n'avez pas le droit de contribuer à créer de nouvelles menaces pour la paix.

Veillez agréer...

ACTION : journées et semaines revendicatives se multiplient.

A la veille de la seconde rencontre interconfédérale CFDT-CGT du 15 avril, l'action revendicative continue de se développer dans de très nombreuses entreprises que ce soit chez Lip (voir ci-dessous) ou ailleurs.

Pendant ce temps, journées et semaines d'action se multiplient dans les branches professionnelles, le plus souvent à l'appel des syndicats et fédérations CFDT et CGT.

Après les manifestations des travailleurs de Rhône-Poulenc le 7 avril et la grève à l'EGF le 8 (voir ci-contre),

de nouveaux mouvements devaient avoir lieu, essentiellement sur des objectifs salariaux, à partir du lundi 12 avril. Ce jour-là dans les villes de province, les tramonts étaient appelés à l'action. Le 12 avril aussi, début des semaines d'action CFDT-CGT à la Sécurité sociale et aux allocations familiales, ainsi que dans l'alimentation et dans l'habillement.

Le 13 avril, nouvelle journée revendicative dans la métallurgie sur les salaires et les classifications. Le lendemain, arrêts de travail des fonctionnaires des bureaux et manifestation des salariés de la météorologie nationale. Le 14 également début d'une semaine d'action dans la branche mécanique, et, le 15 avril, démarrage d'un mouvement de grève parmi les journalistes de TF1, et commencement de la grève dans la marine marchande.

LIP : mascarade patronale et sang-froid ouvrier

La direction de Lip, après avoir offert à l'opinion, pendant une semaine, un spectacle proche de la mascarade (démentant un jour la cessation de paiement révélée la veille pour mieux la confirmer le lendemain) a finalement déposé le bilan de la société le 12 avril auprès du tribunal du Commerce de Paris. Mais le même jour, Antoine Riboud, l'un des principaux actionnaires, aurait demandé à ce même tribunal de surseoir à toute décision pendant une semaine. Délai nécessaire pour rechercher une nouvelle solution industrielle ? Toujours est-il que ces tergiversations patronales témoignent d'un malaise certain face au sang-froid dont les travailleurs n'ont cessé de faire preuve depuis le début de cette nouvelle crise.

Refusant de prendre toute initiative prématurée, les Lip ont, tout en continuant à travailler, multiplié

les assemblées générales avant de manifester le vendredi 9 avril dans les rues de Besançon.

Ils ont ensuite monté la garde dans l'usine de Palente pendant le week-end,

mettant à profit cette pause pour étudier d'intéressants documents « confidentiels » émanant du conseil d'administration. L'un d'entre eux vantait les mérites de la montre à quartz mise au point chez Lip tandis qu'un autre parlait de 2 091 emplois (contre 900 actuellement) pour l'échéance 1978.

Une façon comme une autre de confirmer ce que la CFDT, de sa section syndicale jusqu'à sa fédération de la métallurgie ne cesse de clamer depuis 1973 : Lip est viable !

UNIVERSITES : la CFDT et le Sgen solidaires des étudiants

La Coordination nationale étudiante qui regroupe les délégués d'une cinquantaine d'universités s'est réunie le 10 avril à Amiens.

Un appel à la grève générale a été lancé à partir du 12 avril afin de protester contre l'attitude du gouvernement qui maintient sa politique en matière d'éducation, et plus précisément la réforme du deuxième cycle universitaire, malgré

l'opposition qu'elle rencontre tant chez les étudiants que les enseignants.

La CFDT et le Sgen ont conjointement envoyé un message de solidarité à Amiens, dans lequel ils rappellent leur solidarité aux étudiants en lutte et où ils condamnent la réforme du second cycle.

La CFDT et le Sgen s'élèvent par ailleurs contre le refus de négociation du secrétariat d'Etat aux Universités et contre les méthodes policières et répressives qu'utilise le pouvoir comme seule réponse à leurs inquiétudes et à leurs revendications.

Le Sgen quant à lui a appelé toutes ses sections du Supérieur à une grève reconductible pour une durée minimum de 8 jours à partir du 12 avril.

EGF : les travailleurs ne veulent pas payer la note des grosses entreprises

La grève du 7 avril lancée à l'appel de la CFDT et de la CGT a été suivie à 70 %. Si des répercussions se sont fait sentir à la RATP et à la SNCF, c'est le secteur industriel qui a été particulièrement paralysé par les coupures de courant. Il faut, en effet, rappeler que les difficultés financières évoquées par la direction pour refuser les augmentations de salaires sont dues aux tarifs privilégiés consentis aux grosses entreprises.

Les fédérations CFDT et CGT de l'EGF ont, le 9 avril, lancé un appel aux militants parisiens pour qu'ils soient présents durant les négociations syndicats-direction, le 15 avril devant le siège social de la rue Murat.

Des réunions sont également prévues ce jour-là dans tous les centres de province.

Télégrammes

■ **COURS ET TRIBUNAUX** : à l'appel des syndicats CFDT, CGT et autonomes, les fonctionnaires des cours et tribunaux ont fait grève le 9 avril pour exiger plusieurs milliers de postes supplémentaires dans les secrétariats-greffes.

A noter que cette action qui vise à stopper la dégradation du service public de la justice, avait reçu l'appui des syndicats de magistrats.

■ **FOYERS SONACOTRA** : Deux délégués du foyer de Champigny en grève, Ben Amar (Algérien) et José Ferreira (Portugais) ont été arrêtés le 7 avril et expulsés vers leur pays d'origine. Etrange manière de répondre aux revendications des immigrés !

■ **« Organisation du travail, conflits et progrès technique »** : tel sera le thème d'un important colloque qui se tiendra les 23, 24 et 25 avril à l'université de Paris-Dauphine, à l'initiative de la CFDT. Ce colloque sera ouvert à des militants CFDT et à quelques syndicalistes étrangers.

■ **TRIBUNE LIBRE CFDT**, le 22 avril sur FR3 : La prochaine tribune libre de la CFDT sur FR 3 sera diffusée le jeudi 22 avril à 19 h 40.

Participeront à cette émission, qui se situera dans le cadre de la préparation du prochain congrès confédéral, cinq militants de chez Rivière Casalis, entreprise de machines agricoles proche d'Orléans.

Le projet de résolution générale du 37ème congrès a reçu l'approbation massive du Conseil national.

Un texte recueillant une majorité massive à l'issue d'interventions nombreuses et généralement de haute tenue : ainsi peut se résumer le débat du Conseil national sur le projet de résolution générale qui sera soumis au 37ème congrès.

Trois jours et deux nuits de débats : c'est ce qu'il a fallu à la commission des résolutions pour examiner les amendements à la résolution générale, déposés par 11 fédérations, 9 régions et 28 syndicats.

De son côté, le Conseil national a consacré la soirée du 8 avril et la matinée du 9 à l'examen de l'avant-projet qui lui était soumis, après avoir écouté Jeannette Laot résumer brièvement les travaux de la commission.

De ces travaux, il ressort d'abord que l'ensemble du texte de la résolution générale a été considéré comme positif. Les remarques de forme ont surtout porté sur les répétitions enregistrées ici et là ou le caractère parfois trop abstrait du langage utilisé. Quant aux remarques de fonds, elles ont surtout concerné l'analyse de la crise et la place accordée aux luttes et aux revendications. Sur ce dernier point, le rapporteur devait faire remarquer que la résolution action constituait un prolongement à la résolution générale.

Les travaux de la commission des résolutions

Si on examine très rapidement la résolution générale, chapitre par chapitre, on peut faire les observations suivantes :

● **chapitre 1** : le principal problème posé a résidé dans une demande de restructuration émanant de la Fédération générale de l'agriculture. Plusieurs remarques présentées par celle-ci ont été intégrées :

● **chapitre 2** : en ce qui concerne la première partie de ce chapitre, consacrée au rappel des acquis de l'organisation, la commission a rejeté l'essentiel des amendements qui relevaient d'une démarche différente de celle qui a été adoptée par l'organisation lors des 35ème et 36ème congrès.

Même chose pour la seconde partie du chapitre, consacrée à la transition. Les différentes remarques faites ont abouti à une restructuration du texte original faisant mieux apparaître les

liens existants entre les divers volets de la position confédérale :

● **Chapitre 3** : la commission a tenu compte des amendements proposés pour améliorer la structure générale du chapitre. C'est ainsi qu'elle a modifié l'introduction pour mieux mettre en valeur l'enjeu du problème ;

● **Chapitre 4** : plusieurs amendements concernant l'Union confédérale des cadres ont été repoussés parce qu'ils visaient à modifier les actuels statuts confédéraux. De même, d'autres l'ont été parce qu'ils ne correspondaient pas à la conception que l'organisation se fait du rôle des différentes structures syndicales.

Enfin, la commission a repoussé toute une série d'amendements émanant essentiellement de deux syndicats et reposant sur une conception du syndicalisme fort éloignée de celle de la CFDT : critiques systématiques de l'appareil syndical, apologie des structures de type informel, recours à des notions ambiguës en ce qui concerne le pouvoir des travailleurs.

Il restait au Conseil national à examiner le résultat des travaux de la commission et à débattre des amendements maintenus ou des sous-amendements présentés par les fédérations et les régions.

Société capitaliste et socialisme autogestionnaire

Politiquement, c'est incontestablement les premiers amendements examinés qui ont été les plus significatifs. L'un d'entre eux, déposé par la Franche-Comté, visait à faire admettre que si l'organisation économique, l'organisation sociale et l'idéologie constituaient bien les aspects indissociables de la société capitaliste, « ces trois éléments sont dialectiquement liés entre eux. Ils réagissent l'un sur l'autre et se confortent mutuellement », ce qui n'empêche pas que « la propriété privée des moyens de production et d'échanges et les rapports sociaux institués sur les lieux de travail constituent le fondement du système ».

Combattu au nom d'une argumentation selon laquelle accepter un tel texte reviendrait à admettre, dans l'analyse de la société capitaliste, la prédominance des facteurs économiques, ce qui constituait un « retour en arrière par rapport aux acquis des 35ème et 36ème congrès », l'amendement a été repoussé par 949 voix (63,81 % des votants) contre 537 (36,13 %).

Un autre amendement devait donner lieu à un vote par mandats. Il émanait de la région Rhône-Alpes, qui, dans la 1ère partie du chapitre 2, consacrée aux perspectives et à la stratégie de la CFDT, proposait de remplacer l'un des textes adoptés au congrès de Nantes par le paragraphe suivant : « Le socialisme autogestionnaire est une société dans laquelle le pouvoir est effectivement entre les mains des travailleurs. C'est un nouveau rapport social où les travailleurs gèrent non seulement les entreprises mais l'ensemble de l'économie et de la vie politique, sociale et culturelle. Les travailleurs ont démontré à travers leurs luttes leur capacité à assumer ce rôle de classe hégémonique ».

L'argumentation développée par le défenseur de l'amendement reposait sur le fait qu'à son avis les auteurs de la résolution générale n'avaient pas suffisamment pris en compte l'existence de la lutte des classes qui, même dans la perspective d'un changement radical de société, ne disparaîtra pas du jour au lendemain. A quoi il devait être répondu : d'une part que le passage incriminé concernait les perspectives de la CFDT et que ces perspectives incluaient bien l'avènement d'une société sans classe et que, d'autre part, la notion d'hégémonie des travailleurs était particulièrement vague et pouvait même être interprétée par certains comme proche de la notion de dictature du prolétariat. L'amendement a été repoussé par 1 054 voix (70,87 % des votants) contre 401 (26,96 %) et 32 abstentions.

A signaler encore, dans ce chapitre 2, le rejet à mains levées d'un amendement d'Hacuitex faisant allusion de manière précise à la nature des organes de contrôle populaire (conseils ouvriers et conseils de quartiers) qui fe-

ront leur apparition dans la période de transition au socialisme. Le CN a estimé qu'il ne convenait pas de prédéterminer aujourd'hui les formes de ces structures et que la démarche des auteurs de l'amendement relevait quelque peu d'une « stratégie conseilliste » qui n'est pas celle de la CFDT.

Le CN a ensuite adopté un amendement des Pays de Loire mettant mieux en valeur la dimension interprofessionnelle des luttes durant la période de transition.

Quelques positions clairement rappelées

L'examen du chapitre 3 a conduit le CN à adopter avec l'accord du rapporteur, un amendement de la région Rhône-Alpes portant sur le rôle de la confédération dans l'action. Cet amendement rappelle notamment qu'il revient à la confédération de définir des plate-formes revendicatives, de populariser des revendications et de prendre des initiatives adaptées aux circonstances. Il rappelle aussi qu'il n'y a pas d'opposition entre actions centralisées et actions diversifiées, pas plus qu'entre actions professionnelles et actions interprofessionnelles.

Un sous-amendement était ensuite adopté dans la partie concernant l'armée. Il permettait d'intégrer clairement le fait que « la CFDT s'est prononcée pour que soit reconnu aux militaires appelés et de carrière le libre exercice des droits constitutionnels, en particulier le droit syndical. »

En ce qui concerne le chapitre 4, dont le thème est le renforcement de l'organisation et l'amélioration du rapport des forces, de nombreux amendements avaient été déposés. La FGA a repris le texte dans lequel elle préco-

nisait une restructuration de l'ensemble du chapitre et tendait à revenir sur diverses dispositions concernant la composition actuelle des structures syndicales.

De son côté, la Fédération de la construction et du bois avait présenté un amendement qui a été déclaré irrecevable parce que contraire aux statuts de la confédération. Celui-ci prévoyait le rattachement de l'Union confédérale des cadres au secteur action revendicative, « au même titre que les immigrés, les jeunes, les femmes et les retraités ».

La Fédération de la santé devait intervenir, elle aussi, sur ce sujet, pour demander que le 38ème congrès débattenne du rôle et de la place de l'UCC. Mais le rapporteur ayant répondu que ce débat aurait lieu au mois d'avril 1977 lorsque le CN examinerait, comme prévu, le fonctionnement de l'ensemble des structures de l'organisation, la proposition de la santé a été rejetée.

Le problème des liens entre la région et les UIB

Une série d'amendements déposés par la fédération des services et visant à substituer à la partie du texte consacré au rôle de l'adhérent une formulation tenant davantage compte de deux faits, d'un côté l'impasse trop fréquemment faite sur la distinction qui existe entre le rôle des adhérents et celui des travailleurs et, d'autre part, l'existence actuelle de plusieurs organisations syndicales, a été repoussée par le CN qui a estimé que les propositions des services s'éloignaient de l'objet du texte. Ce dernier portait en effet sur le rôle des adhérents dans l'organisation syndicale alors que celui des services concernait la place du syndicat parmi les travailleurs.

A signaler encore, dans le chapitre 4, plusieurs amendements de la région Centre insistant sur l'importance des Unions interprofessionnelles de secteurs et rejetés par le CN pour deux raisons : premièrement, parce que la position de la Confédération est encore loin d'être définitivement tranchée sur certains des problèmes posés et, deuxièmement, parce que les propositions de la région Centre conduisaient à minorer le rôle du syndicat. Le CN a adopté en revanche un amendement des Pays de Loire concernant les unions départementales et ainsi rédigé : « L'action interprofessionnelle est menée par les unions régionales comprenant les unions départementales existantes et les unions locales. Si l'union régionale ne comprend pas d'unions départementales, il est de sa responsabilité politique d'établir les indispensables structures intermédiaires entre la région et les unions interprofessionnelles de base ».

De même, le CN adoptait deux amendements de l'Union régionale parisienne concernant la formation. Le premier stipule que « chaque syndicat est responsable de la formation de ses militants » et le second que « la confédération, en continuant sa politique de décentralisation de la formation syndicale prendra les moyens d'incitation et d'intervention pour maintenir la cohérence nécessaire entre les politiques de formation régionales et fédérales ».

L'ensemble de la résolution a finalement été adoptée à une très large majorité puisque 1 050 voix se sont prononcées pour contre 45 et 410 abstentions, ce qui, par rapport aux votants, représente une majorité de « oui » de 69,76 %, contre une minorité de « non » de 2,99 % et 27,24 % d'abstentions.

Vers d'importantes initiatives d'actions

Consacré pour l'essentiel à l'examen des projets de résolution qui seront présentés au 37ème congrès confédéral, le Conseil national qui s'est réuni les 8, 9 et 10 avril a étudié la situation générale et l'action revendicative à partir d'un rapport présenté par Edmond Malre, au nom du Bureau national.

Le CN a par ailleurs été amené à prendre en compte les propositions émises par le BN, qui a exceptionnellement siégé le 7 avril, et c'est à une très forte majorité qu'il a approuvé les principales initiatives qui lui étaient soumises.

Parmi les actions envisagées, rappelons l'importance que la CFDT tient à accorder cette année aux manifestations du 1er mai. Un 1er mai qui sera placé sous le signe de la lutte pour « un emploi utile pour tous ».

Une grande campagne en faveur de l'emploi des jeunes va également être mise sur pied. Elle se déroulera normalement en trois phases : une phase de sensibilisation à laquelle participeront toutes les organisations CFDT ; une phase rentrée scolaire, qui se caractérisera par une opération « écoles ouvertes » à laquelle seront invitées à participer l'ensemble des forces susceptibles de contribuer à la réussite d'une telle initiative ; une phase comprenant une

initiative d'ampleur nationale sur le thème de l'emploi et dans laquelle les jeunes tiendront une place importante.

Une initiative de même nature, mais portant cette fois sur le grave problème de la sécurité du travail, a également été décidée. Il s'agira notamment de faire apparaître en pleine lumière la contradiction qui existe entre les impératifs de sécurité et l'organisation actuelle du travail.

Enfin, l'action déjà engagée par la CFDT dans le domaine de l'énergie nucléaire sera non seulement poursuivie mais encore amplifiée. Les dernières décisions prises par le Gouvernement prouvent qu'en plus des risques réels que représente pour la population la mise en route d'un programme dont de nombreux éléments sont loin d'être maîtrisés, le risque de dissémination des armes nucléaires est de plus en plus évident. A quoi s'ajoutent les risques liés au renforcement, sous prétexte de sécurité, de mesures de type policier (voir page I les extraits de la lettre de la CFDT à Giscard).

Dans le prochain numéro de « Syndicalisme », nous rendrons compte du débat de situation générale qui s'est déroulé au Conseil national.